

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORD

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.111

L'An deux Mille Seize, le 3 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2016

DATE D’AFFICHAGE

Le 27 septembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2015–2020 – QUARTIER PRIORITAIRE « L’YEUSE-LA ROBINIERE » À ROYAN – RAPPORT ANNUEL

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-3045-DRCTE-B2 du 18 décembre 2013 portant extension de compétence et modification des statuts de la communauté d'agglomération Royan atlantique, parmi lesquels figure notamment au titre des compétences obligatoires « la politique de la ville »,

Vu la délibération n° CC-150921-E1 du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil communautaire a adopté le document contractuel du contrat de ville-nouvelle génération 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière »,

Vu la délibération n° 15.106 en date du 18 septembre 2015 approuvant le document contractuel final du contrat de ville – nouvelle génération 2015 -2020, du quartier prioritaire « L'Yeuse – La Robinière »,

Vu la délibération n° CC-160718-D1 du 18 juillet 2016 par laquelle le conseil communautaire a adopté les modalités d'association du conseil municipal de Royan et du conseil citoyen au rapport annuel du contrat de ville,

Considérant que le contrat de ville 2015-2020 a été signé le 25 septembre 2015,

Considérant que la première étape de ces modalités est la présentation du projet de rapport annuel au conseil communautaire courant septembre de l'année n+1 de la date de signature du contrat de ville,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le projet de rapport annuel du contrat de ville 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière » à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 octobre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 18 JUILLET 2016

AFFICHÉ LE 20 JUILLET 2016

CC-160718-D1

Nombre de membres :

- En exercice : 73
- Présents : 58
- Absents : 8
- Pouvoirs : 7

D- POLITIQUE DE LA VILLE -

CC-160718-D1 CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE - MODALITÉS D'ASSOCIATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYAN ET DU CONSEIL CITOYEN AU RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE

L'an deux mil seize, le dix-huit juillet à quatorze heure trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le huit juillet deux mille seize s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président.

PRÉSENTS : Mmes et MM. :

- ROUIL Chantal (suppléante) ARCES-SUR-GIRONDE
- FORGET Jean-Pierre (suppléant) BARZAN
- BRÉMAUD Philippe BOUTENAC-TOUVENT
- LYS Jacques - RENAUD Monique BREUILLET
- GIRERD Maurice BRIE-SOUS-MORTAGNE
- GRIOLET Noël Vincent - SANCHEZ Sylviane CHAILLEVETTE
- SAINTLOS Thierry LE CHAY
- DELAUNAY François CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET
- MARTIN Olivier CORME-ECLUSE
- HILLAIRET Daniel - CHAIGNEAULT Patricia COZES
- GUILLAUD Roger L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- MARTIN Elisabeth ÉPARGNES
- BARRAUD Vincent - WATRIN Béatrice ETAULES
- ROCHETEAU Elisabeth (suppléante) FLOIRAC
- GADREAU Philippe - BASCLE Anne-Marie LES MATHES
- COTTERRE Yvon - CANOVA Annick MÉDIS
- MARIAUD VRIGNAUD Francine - FRIBOURG Françoise MESCHERS-SUR-GIRONDE
- SALLAFRANQUE Gilles MORNAC-SUR-SEUDRE
- CAILLON Michel (Suppléant) MORTAGNE-SUR-GIRONDE

.../..

- CIRAUD LANOUE Eliane - MARENGO Patrick - PELTIER Marie-Noëlle	ROYAN
- BESSON Didier - ROGISTER Thierry - JOLY Régine	
- GOUGNON Lysiane	SABLONCEAUX
- HERBERT Francis	SAINT-AUGUSTIN
- BOUFFARD Jean-Marc - MACKOWIAK Janine - BERNARD Eliane	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle - HERVOIR Jean-Pierre	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- ROY Serge	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- RIFFAUD Josette	SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
- de VILLELUME Martial - GUILLEN Ghislaine	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - ISNARD Eileen - TONNAY Dominique	SAUJON
- ADOLPHE Mariette - ARCHAMBEAU Lionel	
- CARRÉ Michèle - GUITTON Christophe	SEMUSSAC
- LARDENNOIS Emile (suppléant)	TALMONT-SUR-GIRONDE
- TALLIEU Jean-Pierre - VIVIEN Christine - PATSOURIS François	LA TREMBLADE
- CARRÈRE Danièle - GRASSET Jean-Michel - MARX Pierre	VAUX-SUR-MER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

- ROY Jean-Paul (représenté par ROUIL Chantal)	ARCES-SUR-GIRONDE
- MAIGRE Robert (représenté par FORGET Jean-Pierre)	BARZAN
- VALLÉE Michel (représenté par ROCHETEAU Elisabeth)	FLOIRAC
- FAURE Jean-Louis (représenté par CAILLON Michel)	MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- LOTH Stéphane (représenté par LARDENNOIS Emile)	TALMONT-SUR-GIRONDE

CONSEILLERS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- DECOURT Dominique (représenté par HERBERT Francis)	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- BERGEROT Dominique (représentée par CIRAUD LANOUE Eliane)	ROYAN
- CHABASSE René-Luc (représenté par TALLIEU Jean-Pierre)	ROYAN
- DOUMECQ Marie-José (représentée par BESSON Didier)	ROYAN
- QUENTIN Didier (représenté par MARENGO Patrick)	ROYAN
- SERRE Nelly (représentée par PELTIER Marie-Noëlle)	ROYAN
- SALLÉ Pierre (représenté par BOUFFARD Jean-Marc)	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

ABSENTS EXCUSÉS :

- PRIOUZEAU Michel	ARVERT
- TROTIN Daniel	ARVERT
- GIRAUD Bernard	ROYAN
- LARRAIN Alain	ROYAN

ABSENTS :

- PERAUDEAU Marie-Christine	ARVERT
- POURPOINT Bernard	GRÉZAC
- LAGNIEZ Thérèse	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- TAVERNIER Yves	LA TREMBLADE

• • • •

Secrétaire de séance : *Thierry SAINTLOS*

• • • •

**AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2016**

D- POLITIQUE DE LA VILLE -

**CC-160718-D1 CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUSE-LA ROBINIÈRE -
MODALITÉS D'ASSOCIATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYAN ET DU CONSEIL
CITOYEN AU RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE**

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-3045-DRCTE-B2 du 18 décembre 2013 portant extension de compétence et modification des statuts de la communauté d'agglomération Royan atlantique, parmi lesquels figure notamment au titre des compétences obligatoires « la politique de la ville »,

Vu la délibération n°CC-150921-E1 du 21 septembre 2015 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le document contractuel du contrat de ville-nouvelle génération 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière »,

Considérant qu'il est obligatoire de réaliser un rapport annuel :

- rappelant les principales orientations du contrat de ville,
- présentant l'évolution de la situation dans le quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière » à Royan concerné au regard des objectifs de la politique de la ville et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville,
- retraçant les actions menées au bénéfice des habitants du quartier prioritaire au titre de l'année écoulée par la communauté d'agglomération Royan atlantique et par la ville de Royan, au titre de leurs compétences respectives,
- déterminant les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention,

Considérant que ce rapport présente l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville,

Considérant que ce projet de rapport est élaboré par la communauté d'agglomération Royan atlantique en lien avec la ville de Royan, le conseil citoyen et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat de ville,

Considérant que le contrat de ville 2015-2020 a été signé le 25 septembre 2015 et que le projet de rapport doit être soumis pour avis au Conseil municipal de Royan et au Conseil citoyen du quartier prioritaire selon les modalités suivantes :

- présentation du projet de rapport, courant septembre de l'année n+1 de la date de signature du contrat de ville, au Conseil communautaire,
- délai de 1 mois, soit avant le 31 octobre 2016 accordé au Conseil municipal et au conseil citoyen pour remettre leur avis. Le délai qui leur est réservé ne peut être inférieur à un mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable,
- les contributions et délibération du Conseil municipal, du Conseil citoyen et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.
- le Conseil communautaire approuve le projet de rapport avant le 31 décembre 2016 et indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par le conseil citoyen, par le conseil municipal et, le cas échéant, par les autres parties signataires du contrat.
- le rapport définitif, y compris ses annexes, est rendu public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de valider les modalités d'association du Conseil municipal de Royan et du Conseil citoyen au rapport annuel du contrat de ville 2015-2020,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Reçu en Sous-Préfecture le : 25 JUL 2016 Publié ou notifié le :
 Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général Adjoint  L. PIQUET

Pour extrait conforme,
Le Vice-président délégué,



Michel PRIOUZEAU



PROJET DE RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU CONTRAT DE VILLE

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



SOMMAIRE

Préambule	p. 3
1. Rappel des principales orientations du Contrat de Ville	
1.1. Le pilier cohésion sociale	p. 4
1.2. Le pilier cadre de vie	p. 4
1.3. Le pilier emploi et développement économique	p. 4
2. Les actions menées en 2015-2016 aux bénéficiaires du quartier	
2.1. Association Trajectoire	p. 5
2.2. Mission locale de l'agglomération Royan atlantique	p. 21
2.3. Centre de ressources et d'informations intercommunal – Secteur Ouest	p. 31
2.4. Actions spécifiques dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : prévention et actions de citoyenneté	p. 43
3. La situation du quartier au regard des objectifs opérationnels : bilan intermédiaire à la mi-2016	
3.1. Association Trajectoire	p. 44
3.2. Mission locale de l'agglomération Royan atlantique	p. 45
3.3. Centre de ressources et d'informations intercommunal – Secteur Ouest	p. 46
3.4. Actions spécifiques dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : prévention et actions de citoyenneté	p. 48
4. Les perspectives d'évolution pour 2017-2018	
4.1. Le renforcement des actions de droit commun	p. 49
4.2. La participation des habitants : le conseil citoyen	p. 50
5. Annexes	
5.1. Cartographie du quartier « L'Yeuse-La Robinière »	p. 51
5.2. Convention 2016-2018 d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les QPV	p. 52

Préambule :

Les contrats de ville-nouvelle génération qui, à compter de 2015, succèdent aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville-nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Selon les principes du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code général des collectivités, un rapport annuel doit être élaboré.

Ce rapport annuel :

- rappelle les principales orientations du contrat de ville,
- présente l'évolution de la situation dans le quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière » à Royan au regard des objectifs de la politique de la ville et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville,
- retrace les actions menées au bénéfice des habitants du quartier prioritaire au titre de l'année écoulée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et par la Ville de Royan, au titre de leurs compétences respectives,
- détermine les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention.

Le rapport présente l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville.

La délibération prise par le conseil communautaire le 18 juillet 2016 précise les modalités d'association du conseil municipal de Royan et du conseil citoyen au rapport annuel.

Le projet de rapport est élaboré par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en lien avec la Ville de Royan, le conseil citoyen et, le cas échéant, les autres parties signataires du contrat de ville. Le Contrat de Ville 2015-2020 ayant été signé le 25 septembre 2015, le rapport annuel est entendu en année scolaire et non en année civile.

Le projet de rapport doit être soumis pour avis au conseil municipal de Royan et au conseil citoyen du quartier prioritaire selon les modalités suivantes :

- présentation du projet de rapport courant septembre de l'année n+1 de la date de signature du contrat de ville au conseil communautaire ;
- délai de 1 mois, soit avant le 31 octobre 2016 au conseil municipal et au conseil citoyen pour remettre leur avis. Le délai qui leur est réservé ne peut être inférieur à un mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable ;
- les contributions et délibération du conseil municipal, du conseil citoyen et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis ;
- le conseil communautaire approuve le projet de rapport avant le 31 décembre 2016 et indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par le conseil citoyen, par le conseil municipal et, le cas échéant, par les autres parties signataires du contrat ;
- le rapport définitif, y compris ses annexes, est rendu public.

1. Rappel des principales orientations du Contrat de Ville

1.1. Le pilier cohésion sociale

- ◇ Soutenir les familles monoparentales,
- ◇ Anticiper les conséquences du vieillissement dans le quartier,
- ◇ Lutter contre l'isolement et la solitude,
- ◇ Contribuer à la réussite éducative,
- ◇ Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours.

1.2. Le pilier cadre de vie

- ◇ Favoriser l'accueil et l'intégration des habitants,
- ◇ Favoriser la mobilité et le parcours résidentiel.

1.3. Le pilier emploi et développement économique

- ◇ Développer l'activité économique dans le quartier,
- ◇ Favoriser l'accès à l'emploi.

2. Les actions menées en 2015-2016 aux bénéficiaires du quartier

2.1. Association Trajectoire

Organisme porteur des actions (maître d'ouvrage)

Nom de l'organisme	TRAJECTOIRE
Adresse	29, rue François Arago
Code postal	17200
Ville	ROYAN
Numéro de téléphone	07.85.89.94.92
Forme juridique	Association

Année N	Nombre	Nombre en ETPT	Ratio ETPT/total
Salariés, hors emplois aidés	6	5,5	0,22
Salariés, adultes relais	-	-	-
Salariés, autres emplois aidés	27	19,15	0,78
Bénévoles	10	0	-
Personnel mis à disposition	1	-	-
Total	44	24,65	100 %

(*) équivalent temps plein travaillé (rémunéré ou non)

Budget global prévisionnel de l'organisme

740 457 €

Structure d'insertion par l'activité économique, entretien des espaces verts principalement
Domaine d'intervention principal de l'organisme :

Fiche de suivi-bilan de l'action

PERSONNE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION AU SEIN DE L'ORGANISME :

Nom : TRIPOTEAU Prénom : Camille Fonction : Directrice

Coordonnées : 07.85.89.94.92 - c.tripoteau-trajectoire@orange.fr

INTITULÉ DE L'ACTION :

Réflexion et ingénierie dans l'objectif de développer un projet de développement économique et d'insertion innovant

N° de l'action (complété par le service instructeur) : Ex : 16-01

PILIER DU CONTRAT DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION :

Pilier Social Pilier Urbain Pilier Economique

OBJECTIF DU CONTRAT (ET/OU DE L'APPEL À PROJETS) DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION :

Mettre en œuvre un projet de développement économique en lien avec les préoccupations environnementales, adapté aux besoins du territoire et pouvant servir de support à nos missions.

Est-ce que l'action concourt à la lutte contre les discriminations ? OUI NON

Si oui, dans quelle dimension s'inscrit-elle ? Information Sensibilisation Formation Accompagnement des victimes

L'action a-t-elle déjà été financée dans le cadre du contrat de ville en 2015 ? OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION :

La régie de territoire TRAJECTOIRE est une association issue de la rencontre d'une volonté politique et associative, affirmée par la communauté d'agglomération Royan atlantique et par les trois centres sociaux du territoire.

Créée en 2010, elle s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et vise trois objectifs principaux :

- Contribuer à entretenir et développer les liens sociaux sur le territoire en favorisant la participation responsable des habitants,
- Redonner confiance en inventant des nouveaux modes de gestion de la vie de la cité,
- Favoriser le parcours d'insertion des habitants les plus en difficulté en créant des activités marchandes et non marchandes répondant aux besoins.

Ses partenaires :

La régie de quartier ou de territoire est une association loi 1901 composée d'administrateurs bénévoles et salariés qui sont :

- les habitants, usagers des services, bénéficiaires des emplois et acteurs de la mobilisation démocratique,
- les collectivités locales,
- les autres acteurs locaux, entreprises, associations, travailleurs sociaux.

Ses activités :

Ses activités sont : le nettoyage des espaces collectifs, l'entretien des espaces verts et du mobilier urbain, les déménagements sociaux (sur prescription), le maraîchage et la production et vente de légumes.

Elles se situent nécessairement sur le territoire de la CARA et contribuent à insérer des habitants en difficulté et à faire émerger de nouvelles formes d'activités ou de services de proximité.

Sa mission technique concourt à un objectif plus global : **recréer ou renforcer le lien social, mobiliser les acteurs, inventer des modes de gestion urbaine partagés et surtout construire avec les habitants une citoyenneté active.**

Une action pertinente dans le Contrat de Ville :

TRAJECTOIRE est labellisée « régie de territoire ». En tant que telle, elle revendique un fonctionnement incluant les habitants et les partenaires locaux. Son action est fortement ancrée dans un territoire et adaptée aux besoins de celui-ci.

À ce titre, elle a également vocation à travailler au service de bailleurs sociaux, soit à intervenir par et pour les habitants, pour améliorer leur cadre de vie.

Historiquement, la régie bénéficie d'une grande proximité avec les acteurs sociaux et habitants du QPV « L'Yeuse-La Robinière » : à sa création, elle est accueillie dans les locaux du centre socioculturel, dont le directeur assure également sa gestion.

Elle est donc clairement identifiée et reconnue comme un intervenant actif sur le quartier. Les ventes hebdomadaires de légumes dans les locaux du centre socioculturel contribuent également à construire son identité auprès des habitants du quartier et leur permet d'accéder à une offre de qualité à un prix abordable.

Depuis deux ans, pour des raisons pratiques, la structure a regroupé l'ensemble de son personnel à proximité des locaux techniques situés très proches du QPV (Rue François Arago, dans la zone Royan II). Cette proximité géographique, ainsi qu'un travail coordonné avec les acteurs du quartier (inscriptions de nos salariés aux cours de Code, ventes hebdomadaires de légumes, participation aux événements), nous permettent de conserver des liens forts avec les habitants de Marne l'Yeuse.

L'implantation de ces locaux caractérise tout à fait la « passerelle » que la structure souhaite constituer entre le quartier et la vie économique proche : dynamiser l'activité du quartier, mais aussi l'insertion socioprofessionnelle de sa population.

Planning de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Date de début de l'action	01/01/2015		01/07/2015 Date de soumission de notre proposition	Notification d'attribution en date du 1 ^{er} octobre 2015 – Fonds reçus en octobre également.
Date de fin de l'action	31/12/2015		31/12/2015	
Fréquence ou rythme (quotidienne, hebdo, nombre d'ateliers de rencontres, de séances...)	Sans périodicité		Hebdomadaire	Dès l'envoi de notre proposition, nous avons engagé les actions de recherche correspondantes. Celles-ci se sont étalées de l'été à la fin de l'année avec une périodicité hebdomadaire.

Localisation géographique de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Lieu(x) de réalisation de l'action (adresse, quartier, îlot, commune, ...)	29, rue François Arago - 17200 ROYAN Boulevard de la Marne - 17200 ROYAN			Les actions de recherches ont eu lieu depuis nos locaux, et les expérimentations dans les locaux de partenaires.
Préciser « en QPV » ou « en quartier de droit commun »	Quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière »			Nommez le quartier (ou les quartiers) :

Les moyens humains :

Nom et prénom des personnes affectées à l'action	Qualification (préciser le niveau de I à VI*)	Statut de la personne : Salarier (S) Prestataire (P) Bénévole (B), Fonctionnaire (F), Vacataire (V)	Organisme porteur	Autre organisme	Nombre de jours affectés à l'action		Remarques, observations, commentaires éventuels
					Prévu	Réel	
Camille TRIPOTEAU	I	Salariée	TRAJECTOIRE		15	15	Jusqu'en août, c'est John LASSERRE qui s'est chargé de l'action, en sa qualité de directeur.
Sophie CHATAIGNER	II	Salariée	TRAJECTOIRE		15	15	L'encadrante de l'équipe Maraîchage s'est retrouvée davantage sollicitée eu égard à la nature des expérimentations mise en œuvre.
Administratif et accompagnement (Clémence MECHAIN / Mélody PALLIER)	IV et III	Salariées	TRAJECTOIRE		15	15	
Salariés en insertion	V ou infra	Salariés	TRAJECTOIRE		0	90	Cela n'était pas prévu au moment de notre proposition, mais une équipe de 6 personnes en insertion a été mobilisée pendant 15 jours.

* Dans la formation initiale et professionnelle, les niveaux s'expriment comme suit : niveau I : diplômés de 3^{ème} cycle (DEA, DESS, Doctorat), niveau II : diplômés de 2nd cycle (licence ou maîtrise), niveau III : Bac+2 (DUT, BTS, DEUG, Carrières sociales et sanitaires), niveau IV : Bac général, technologique et professionnel, niveau V : Cap ou BEP, niveau VI : sans diplôme ou brevet des collèges.

Descriptif de l'action menée :

Différents projets étaient envisagés lors de notre proposition. Le tableau ci-dessous décrit les actions de recherches menées, leurs conditions et conclusions.

Rappel des objectifs : Mettre en œuvre un projet de développement économique :

- En lien avec les préoccupations environnementales,
- Adapté aux besoins du territoire,
- Et pouvant servir de support à nos missions et motiver les salariés.

Projets d'activités	Recherches menées	Evaluation		Conclusion
		Faisabilité matérielle	Intérêt et plus-value en termes environnementaux et/ou d'insertion	
Transformation de déchets verts en granulés combustibles	<p>Intervenants : Direction et personnel administratif</p> <p>Contacts et recherches :</p> <p>Contact pris auprès d'une autre régie qui réalise des fagots de bois l'hiver, mais pas de réelle concordance avec notre projet : activité coûteuse en temps et nécessite l'achat d'une machine (investissement important).</p> <p>Recherches effectuées sur les conditions de production de granulés de bois : production en usine et soumise à des normes strictes (investissement très important). Pas de concurrent important sur Royan.</p>	Irréalizable sauf à investir sur du très long terme.	Fort en termes environnemental	Projet non retenu.
Nettoyage de véhicules sans eau	<p>Intervenants : Direction et personnel administratif</p> <p>Contacts :</p> <p>Contact pris pour des formations relatives à l'hygiène et/ou entretien automobile. Nous n'avons pas trouvé de propositions parfaitement adaptées, mais intéressantes tout de même.</p> <p>Recherches sur les conditions de production : peu d'investissements requis, surtout des consommables. Assurances à prévoir.</p> <p>Un entrepreneur installé dans la rue voisine effectue cette prestation : il s'agit de son unique service, bien que son offre soit plus aboutie et professionnelle.</p>	Réalizable facilement, mais avec une concurrence très proche d'entreprendre très proche géographiquement.	Intérêt environnemental présent. Offre peu pertinente socialement car peu génératrice de lien et qui ne représente pas de réel potentiel de débouché sur le bassin local.	Projet non retenu.

Projets d'activités	Recherches menées	Evaluation		Conclusion
		Faisabilité matérielle	Intérêt et plus-value en termes environnementaux et/ou d'insertion	
<p>Récupération et transformation de légumes bio</p>	<p>Intervenants : Direction, personnel administratif, encadrante Maraîchage, équipe de salariés en insertion</p> <p>Contacts :</p> <p>L'idée était de développer un produit alimentaire écoresponsable et socialement responsable.</p> <p>Nous avons donc cherché des vecteurs d'approvisionnement en matières premières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'association elle-même : nous produisons déjà des légumes bio à des prix abordables. • La grande distribution : la prise de contact n'a pas donné de suites pour le moment. • Le glanage : un producteur local nous a permis de récupérer une partie de sa production non récoltée. <p>Recherches effectuées sur les normes et exigences sanitaires, ainsi que sur les formations proposées.</p> <p>Expérimentation :</p> <p>Réalisation de 2 « buffets bio » : l'un à l'occasion d'une soirée « job dating » à la mission locale, l'autre pour l'inauguration de la « Semaine du bien-être » au centre socioculturel de Royan.</p> <p>Production de soupes chaque semaine, proposées lors des ventes de légumes hebdomadaires : elles ont rencontré un franc succès.</p>	<p>L'association ne dispose pas à ce jour des moyens matériels (cuisine, appareils réfrigérant) nécessaires à une telle production, mais pourrait recourir au prêt ou à la location (cuisines).</p> <p>Dans ces conditions, le projet nécessite des investissements à sa portée.</p>	<p>Les expérimentations ont révélé une demande existante, sachant que notre prestation diffère de celle d'un traiteur.</p> <p>Elle permet l'accès des habitants à des produits de qualité et peu onéreux.</p> <p>Cette activité est pertinente au regard du bassin de l'emploi (restauration) et vécue comme très valorisante par les salariés.</p>	<p>Projet retenu.</p> <p>Il nous faudra cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un produit qui se conserve (en bocal, bouteille...), • Assurer des conditions de production satisfaisantes : locaux et matériel adapté, personnel formé.

Des réunions régulières ont eu lieu avec le comité de suivi du Contrat de Ville afin de faire le point sur l'avancée des recherches et également de dégager le projet soumis pour 2016.

Les moyens techniques (nécessaires à l'action) :

L'organisme mobilise-t-il des locaux pour la réalisation de l'action ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme mobilise-t-il des outils multimédia (ordinateurs, vidéos, photos ...) ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme dispose-t-il de matériels spécifiques adaptés à l'action (bricolage, sport,...) ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

La commune d'Arces-sur-Gironde et le centre socioculturel de Royan nous prêtent régulièrement leurs cuisines pour produire soupes et buffets.

Un maraîcher bio nous permet aussi de venir glaner la production non récoltée dans ses champs.

L'organisme dispose-t-il de moyens de déplacement dédiés à l'action ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

Les moyens financiers :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Coût global de l'action	20 000 €	20 705 €	<p>Précisez s'il existe un écart entre le coût prévu et réalisé et justifiez :</p> <p>Concernant les charges, un léger écart existe entre le prévisionnel et le réalisé. Les temps de recherche, de concertation et d'expérimentation se sont révélés plus importants que prévu. Les autres charges ont été, en revanche, moins importantes.</p> <p>Ceci s'explique notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation d'une partie de produits récupérés (légumes glanés par exemple), • le fait que certains projets nécessitant de nombreux achats ont été écartés, • la mobilisation de notre réseau pour les échanges d'expérience. <p>Les recettes sont conformes au prévisionnel : seuls 600 € récoltés lors des tests de buffets bio s'y ajoutent.</p>

Le partenariat :

Partenaires associés à l'action	Nom du partenaire		Conception			Réalisation			Implication/participation		Remarques, observations, commentaires éventuels
	Aide au montage de l'action, appui administratif	Moyens financiers	Moyens techniques	Moyens humains (ETP)	Mise à disposition d'un équipement public/lieu	Prévu	Réalisé				
- CARA	X	X				10 000 €	10 000 €				
- DDCS	X	X				10 000 €	10 000 €				
- Commune d'Arces	X	X			X Cuisine	Oui	Oui				
- CSC Royan		X			X Cuisine	0	300 €				Sollicitation pour petit buffet bio
- Mission Locale		X			X Cuisine	0	300 €				Sollicitation pour petit buffet bio
- Maraîcher bio					X Champ	Non	Oui				Nous a permis de glaner une partie de sa production.

L'information et la communication autour de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Enoncer les outils utilisés pour l'information et la communication (affiches, tracts, présentation orale, via des personnes intermédiaires, porte-à-porte, médias locaux...)	Aucun (phase ingénierie)	Aucun (phase ingénierie)	Cette action s'inscrivant dans une phase de recherches préalables à la mise en place d'un nouveau projet, nous n'avons eu à réaliser aucune information ou communication externe particulière.
Événements liés à l'action (manifestation, exposition, sortie, fête, repas, ...)	Aucun	Buffets bio	Quelques photos de buffets ont été publiées à l'occasion sur notre page Facebook.

Buffet réalisé pour la Mission Locale :



Buffet réalisé pour la « Semaine du bien-être » au centre socioculturel de Royan :



BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Nombre total de bénéficiaires	10		10	<p>Si l'on considère que les bénéficiaires sont les salariés en insertion de la structure :</p> <p>Il est difficile de déterminer avec exactitude le nombre de bénéficiaires : sur 6 mois, beaucoup de personnes arrivent et partent de la structure. 10 personnes ont été mobilisées tout au long de l'action et les données sont celles indiquées dans ce tableau.</p> <p>Si l'on considère que les bénéficiaires sont les habitants du quartier :</p> <p>La quasi-totalité des personnes qui achètent les légumes et participent aux activités auxquelles nous avons participé habitent le quartier. Nous travaillons en partenariat permanent avec la Mission Locale et Pôle Emploi : 3 jeunes habitants du quartier ont été recrutés durant la période concernée.</p> <p>Sur 2016, les liens avec les structures du quartier s'intensifient encore davantage.</p>
Hommes / garçons	3		3	
Femmes / filles	7		7	

Indicateurs		Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Effectif habitant quartiers classés prioritaires + Veille active	les Quartier prioritaire « L'Yeuse – La Robinière »	10		10	Même remarque que pour le tableau précédent.
Effectif issu du reste de la commune					
Effectif hors commune					
Effectif hors EPCI					

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
0-5 ans				
6-15 ans				
16-17 ans				
18-25 ans	5		5	
26-64 ans	5		5	
65 ans et +				

Quels sont les publics bénéficiaires de l'action principalement visés ? (Ne remplir que les publics concernés) :

- Maternelle
 Primaire
 Collège
 Lycée
 Etudiants
 Sans activité rémunérée
 Occupant un emploi
 A la recherche d'un emploi
 Bénéficiaire du RSA
 Retraités
 Personnes handicapées
 Action tout public
 Autres (préciser) :

RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS/IMPACTS DE L'ACTION :

La mesure d'effets (impacts) constitue un exercice lourd à mettre en œuvre. C'est pourquoi, contrairement à la mesure de la réalisation et des résultats qui sera traitée de façon exhaustive (pour toutes les actions inscrites au Contrat), il est préconisé de conduire la mesure d'impacts de manière partielle, sur certaines actions désignées au moment de leur validation dans les programmes annuels.

Par définition, les indicateurs d'impacts ne peuvent être préalablement définis, ils sont conditionnés par l'objectif à atteindre, la nature de l'action conduite et ce que l'on cherche à savoir sur les effets que l'action a engendrés. Ils seront donc spécifiquement bâtis, au cas par cas, avec l'opérateur.

Méthode(s) retenue(s) pour la mesure les effets/impacts :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Enquête par questionnaire	Non abordés initialement	Non	L'impact sur le public a été analysé par observation. A ce stade, il est difficile de fournir des données plus approfondies dans la mesure où de simples expérimentations ont été réalisées.
Conduite d'entretiens		Non	
Suivi de cohortes		Non	
Observation en cours d'action		Oui	
Autre (préciser) : Etudes de faisabilité		Réalisées	

Effets/impacts directs (en lien avec l'objectif de l'action) :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Revalorisation, diminution du « gâchis »	/	Impact réel : notre production ne connaît pas de perte si on la conserve et le glanage répond à une logique identique.	Grand succès rencontré par l'activité transformation : les salariés sont demandeurs et les partenaires également.
Satisfaction des usagers	/	Impact positif	

Impacts / Impacts indirects (observables dans d'autres domaines que celui dans lequel s'inscrit l'action) :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Motivation des salariés	/	Impact positif	Les salariés mobilisés sur l'activité retenue se sont montrés motivés : impact positif sur la qualité du travail, l'absentéisme et donc la production.
Visibilité de la structure sur le quartier	/	Impact positif	Les expérimentations nous ont permis de travailler notre image et de communiquer.

Perspectives :

Cette phase d'ingénierie nous permet de définir les contours de notre proposition d'action pour 2016 :

- Développer l'activité de vente de légumes et plats sur le quartier : répondre à la demande tout en améliorant les conditions de production, travailler un produit en conserve plus abouti.
- Proposer le service de petits buffets apéritifs bio : nous avons constaté un impact très positif sur l'image de Trajectoire, un regain de motivation sur l'équipe concernée et un aspect convivial.

La concertation avec les autres acteurs du Contrat de Ville est cependant à poursuivre et nous restons ouverts à toute idée ou projet qui viendrait en complément de l'activité retenue.

Je soussignée, Camille TRIPOTEAU, représentante légale de l'organisme porteur de cette action, certifie exactes les informations contenues dans la présente fiche-action.

Pour les renseignements en prévisionnel
Fait à Royan, le 05/08/2016

Signature,

Pour les renseignements sur les réalisations
Fait à Royan, le 26/07/2016

Signature,

2.2. Mission locale de l'agglomération Royan atlantique

Organisme porteur des actions (maître d'ouvrage)

Nom de l'organisme	MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE		
Adresse	69, rue Paul Doumer		
Code postal	17200		
Ville	ROYAN		
Numéro de téléphone	05.46.06.96.16.		
Forme juridique	Association		

Année N	Nombre	Nombre en ETPT	Ratio ETPT/total
Salariés, hors emplois aidés	17	19.69	0.9
Salariés, adultes relais	-	-	
Salariés, autres emplois aidés	-	-	
Bénévoles	1	-	
Personnel mis à disposition	6	-	
Total	23	19.69	0.9

(*) équivalent temps plein travaillé (rémunéré ou non)

Budget global prévisionnel de l'organisme

988 500 €

Domaine d'intervention principal de l'organisme :

Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et la formation.

Fiche de suivi-bilan de l'action

PERSONNE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION AU SEIN DE L'ORGANISME :

Nom : PÉRON Prénom : Vincent Fonction : Directeur

Coordonnées : 05.46.06.96.16.69 – v.peron@agglo-royan.fr

INTITULÉ DE L'ACTION :

Mobiliser le public jeune du quartier vers les structures d'insertion sociale et professionnelle

N° de l'action (*complété par le service instructeur*) : Ex : 16-01

PILIER DU CONTRAT DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION :

Pilier Social Pilier Urbain Pilier Economique

OBJECTIF DU CONTRAT (ET/OU DE L'APPEL A PROJETS) DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION :

Est-ce que l'action concourt à la lutte contre les discriminations ? OUI NON

Si oui, dans quelle dimension s'inscrit-elle ? information sensibilisation formation accompagnement des victimes

L'action a-t-elle déjà été financée dans le cadre du contrat de ville en 2015 ? OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION :

Planning de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Date de début de l'action	01/01/2015		Démarrage réel en septembre 2015.	Initialement le projet devait commencer le 1 ^{er} janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2015, or nous avons eu la réponse définitive le 1 ^{er} octobre 2015.
Date de fin de l'action	31/12/2015		31/12/2015	
Fréquence ou rythme (quotidienne, hebdo, nombre d'ateliers de rencontres, de séances...)	Hebdomadaire et mensuelle.		Hebdomadaire ou mensuelle.	En fonction des actions, nous avons eu une fréquence hebdomadaire ou des permanences une fois par mois. Des manifestations ont eu lieu à une seule reprise.

Localisation géographique de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Lieu(x) de réalisation de l'action (adresse, quartier, îlot, commune...)	Mission Locale – 69, rue Paul Doumer à Royan Et CSC – 66, bd de la Marne à Royan.		Mission Locale 69 rue Paul Doumer Et CSC – 66 bd de la Marne à Royan	
Préciser « en QPV » ou « en quartier de droit commun »	Mission Locale en quartier de droit commun et CSC en QPV		Mission Locale en quartier de droit commun et CSC en QPV	Marne-Yeuse.

Les moyens humains :

Nom et prénom des personnes affectées à l'action	Qualification (préciser le niveau de I à VI*)	Statut de la personne : Salarier (S), Prestataire (P) Bénévole (B), Fonctionnaire (F), Vacataire (V)	Organisme porteur	Autre organisme	Nombre de jours affectés à l'action		Remarques, observations, commentaires éventuels
					Prévu	Réel	
PÉRON Vincent	II	S	Mission Locale		0	0,05	Voir bilan transmis le 9 Juin 2016
CLAISSE François	II	S	Mission Locale		0	0,02	
RODRIGUEZ Ruzanna	I	S	Mission Locale		0,5	0,1	
HAUTOBOIS Caroline	III	S	Mission Locale		0,5	0,25	
ROGATIEN Ophélie	IV	S	Mission Locale		0,5	0,3	

* Dans la formation initiale et professionnelle, les niveaux s'expriment comme suit : niveau I : diplômés de 3^{ème} cycle (DEA, DESS, Doctorat), niveau II : diplômés de 2nd cycle (licence ou maîtrise), niveau III : Bac+2 (DUT, BTS, DEUG, Carrières sociales et sanitaires), niveau IV : Bac général, technologique et professionnel, niveau V : Cap ou BEP, niveau VI : sans diplôme ou brevet des collèges.

Il était initialement prévu que 3 salariés soient positionnés sur cette action mais étant donné que nous étions sur la première année avec du repérage, de la sensibilisation des publics, nous avons dû :

- mobiliser plus d'ingénierie et de coordination, c'est pourquoi le directeur, le coordonnateur de l'accompagnement socioprofessionnel et la coordinatrice du BIJ ont davantage participé,
- ventiler la quantité de travail sur davantage de salariés et notamment sur les animatrices du BIJ qui ont « capté » du public sur des actions périphériques à l'emploi.

Les moyens techniques (nécessaires à l'action) :

L'organisme mobilise-t-il des locaux pour la réalisation de l'action ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme mobilise-t-il des outils multimédia (ordinateurs, vidéos, photos ...) ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme dispose-t-il de matériels spécifiques adaptés à l'action (bricolage, sport,...) ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme dispose-t-il de moyens de déplacement dédiés à l'action ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

Les moyens financiers :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Coût global de l'action	67 000 €	30 796 €	<p>Précisez s'il existe un écart entre le coût prévu et réalisé :</p> <p>Le budget prévisionnel 2015 avait été élaboré par la CARA.</p> <p>Dans les dépenses, il avait été valorisé 1,5 ETP pour 3 personnes. Or, comme nous l'avons évoqué dans les moyens mobilisés, nous avons dû, au regard des objectifs de l'action, réorganiser notre intervention. En effet, comme nous étions sur la première année d'un projet qui devrait s'étaler sur 3 ans, nous avons surtout cherché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à repérer les jeunes du quartier prêts à s'engager dans un accompagnement, - à sensibiliser les jeunes à partir d'approches ludiques, <p>ce qui a nécessité davantage d'ingénierie et donc d'interventions des coordonnateurs.</p> <p>Au total, ce sont donc 0,72 ETP qui ont été valorisés et 5 salariés qui ont participé à l'action. Nous avons donc utilisé une clé de répartition de 3,75 % sur nos dépenses (19,19 ETP total pour la Mission Locale / 0,72 ETP pour l'action = 3,75 %).</p> <p>Concernant les recettes, il avait été valorisé du FSE. Or, notre projet FSE 2015 faisait appel à des fonds de la DIRECCTE et du Conseil régional. Par conséquent, il n'était pas possible de l'inscrire en recettes. Nous retrouvons donc en recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 000 € de l'ACSé, - 10 796 € de la CARA, <p>pour un budget total de l'action de 30 796 €.</p> <p>La différence s'explique en partie par une non-valorisation des locaux mis gratuitement à disposition par la CARA. Ces locaux sont estimés à l'année à 45 000 €.</p>

Le partenariat :

Partenaires associés à l'action	Nom du partenaire	Conception		Réalisation			Degré d'implication du partenaire : (Echelle de valeur : 1 = faible / 2 = moyen / 3 = fort / 4 = très fort)		Remarques, observations, commentaires éventuels
		Aide au montage de l'action, appui administratif	Moyens financiers	Moyens techniques	Moyens humains (ETP)	Mise à disposition d'un équipement public/lieu	Prévu	Réalisé	
	- Centre socioculturel de Royan			Local	0,02	1 Bureau pour des permanences et une salle pour des animations	2	2	

L'information et la communication autour de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Enoncer les outils utilisés pour l'information et la communication (affiches, tracts, présentation orale, via des personnes intermédiaires, porte-à-porte, médias locaux...)	Site internet, réseaux sociaux, présentation orale, ...	Affiches, tracts, réseaux sociaux, présentation orale, ...	Afin de sensibiliser les publics nous avons opté pour la mise en place de manifestations ludiques, d'ateliers d'informations, ...
Evènement lié à l'action (manifestation, expo, sortie, fête, repas...)	Ateliers, soirées, ...	Semaine du bien-être, cafés santé, ateliers sur le budget, soirée bouge ton BIJ et café slam.	

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION :

Indicateurs		Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Nombre total de bénéficiaires		50		41	
Hommes / garçons		20		24	
Effectif par sexe Femmes / filles		30		17	<p>Au total, ce sont 41 jeunes qui ont bénéficié des actions de la Mission Locale et du BIJ en 2015 sur le quartier prioritaire.</p> <p>Parmi, ces 41 jeunes, 15 étaient nouveaux pour la Mission Locale/BIJ en 2015.</p> <p>Sur les 41 jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 hommes, - 17 femmes, - 3 ont – de 18 ans, - 21 ont entre 18 et 21 ans, - 15 ont entre 22 et 25 ans, - 2 + de 26 ans. <p>35 jeunes ont un niveau V et -, et 6 ont un niveau Bac ou +.</p>

Indicateurs		Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Effectif habitant les quartiers classés prioritaires + Veille active	Quartier « L'Yeuse-La Robinière » Royan				
Effectif issu du reste de la commune					
Effectif hors commune					
Effectif hors EPCI					

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
0-5 ans				
6-15 ans				
16-17 ans	30		3	
18-25 ans	20		36	
26-64 ans			5	
65 ans et +				
Effectif par âge				

Quels sont les publics bénéficiaires de l'action principalement visés ? (Ne remplir que les publics concernés) :

- Maternelle
 Primaire
 Collège
 Lycée
 Etudiants
 Sans activité rémunérée
 Occupant un emploi
 A la recherche d'un emploi
 Bénéficiaire du RSA
 Retraités
 Personnes handicapées
 Action tout public
 Autres (préciser) :

RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS/IMPACTS DE L'ACTION :

La mesure d'effets (impacts) constitue un exercice lourd à mettre en œuvre. C'est pourquoi, contrairement à la mesure de la réalisation et des résultats qui sera traitée de façon exhaustive (pour toutes les actions inscrites au Contrat), il est préconisé de conduire la mesure d'impacts de manière partielle, sur certaines actions désignées au moment de leur validation dans les programmes annuels.

Par définition, les indicateurs d'impacts ne peuvent être préalablement définis, ils sont conditionnés par l'objectif à atteindre, la nature de l'action conduite et ce que l'on cherche à savoir sur les effets que l'action a engendrés. Ils seront donc spécifiquement bâtis, au cas par cas, avec l'opérateur.

Méthode(s) retenue(s) pour la mesure des effets/impacts :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Enquête par questionnaire		Non	
Conduite d'entretiens		Oui	
Suivi de cohortes		Non	
Observation en cours d'action		Oui	
Autre (préciser)			

Effets/impacts directs (en lien avec l'objectif de l'action) :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Accès aux dispositifs mis en œuvre par la Mission Locale		Impact positif	Nous avons pu observer que les jeunes issus du QPV avaient davantage participé aux différents dispositifs mis en place par la Mission Locale (parrainage, GJ, Emploi d'avenir, ...).
Mettre en place des actions permettant d'engager une autre relation avec les jeunes		Impact positif	Nous avons diversifié les possibilités de rencontres avec les jeunes pour leur permettre d'accéder à notre offre de service (ex : café santé pour ensuite aborder l'emploi, ...).

Impacts/impacts indirects (observables dans d'autres domaines que celui dans lequel s'inscrit l'action) :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Améliorer l'accompagnement mutualisé avec le CSC.		Impact positif	Cette action a permis de davantage mutualiser l'accompagnement des jeunes (entretiens croisés, échanges d'informations sur la situation des jeunes...).

Perspectives :

Ce repérage des besoins et la captation de ces jeunes doivent nous permettre de proposer en 2016 une action plus structurée qui consistera à :

- valoriser le quartier et les réussites (économique, professionnelle, sportives, sociales, familiales...) de personnes issues du quartier,
- organiser un événement qui rendra compte du recueil de ces informations.

Nous utiliserons l'approche des Histoires de Vies en formation pour qu'en même temps que ce travail se réalise, les jeunes travaillent sur l'identification et le développement de leurs propres compétences, ressources, ... qui favoriseront leur accès à la formation et à l'emploi.

Je soussigné, Michel Priouzeau, représentant légal de l'organisme porteur de cette action, certifie exactes les informations contenues dans la présente fiche-action.

Pour les renseignements en prévisionnel

Fait à Royan, le 22 Août 2016

Signature,

Pour les renseignements sur les réalisations

Fait à Royan, le 22 Août 2016

Signature,

2.3. Centre de ressources et d'informations intercommunal – Secteur Ouest

Organisme porteur des actions (maître d'ouvrage)

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 25 SEPTEMBRE 2015
 Projet de demande de subvention 9 juillet 2015
 Versement de la subvention de l'Etat 27 novembre 2015

Nom de l'organisme	CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION INTERCOMMUNAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.R.2.I.)
--------------------	---

Adresse	61 bis, rue Paul Doumer
Code postal	17200
Ville	ROYAN
Numéro de téléphone	05.46.02.30.65 / 05.46.38.66.53
Forme juridique	Collectivité territoriale

Année N	Nombre	Nombre en ETPT	Ratio ETPT/total
Salariés, hors emplois aidés	11	11	1
Salariés, adultes relais	-	-	-
Salariés, autres emplois aidés	-	-	-
Bénévoles	-	-	-
Personnel mis à disposition	-	-	-
Total	11	11	100 %

(*) équivalent temps plein travaillé (rémunéré ou non)

Budget global prévisionnel de l'organisme

95 000 €

Domaine d'intervention principal de l'organisme :

Action de formation et retour à l'emploi – aides sociales

Fiche de suivi-bilan de l'action

PERSONNE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION AU SEIN DE L'ORGANISME :

Nom : METGE Prénom : Philippe Fonction : Directeur de la Cohésion Sociale et du Centre Communal d'Action Sociale de Royan

Coordonnées : 05.46.38.66.53 / p.metge@mairie-royan.fr

INTITULE DE L'ACTION :

Améliorer et faciliter l'accès aux droits

N° de l'action (complété par le service instructeur) : Ex : 16-01

PILIER DU CONTRAT DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION :

Pilier Social Pilier Urbain Pilier Economique

OBJECTIF DU CONTRAT (ET/OU DE L'APPEL A PROJETS) DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION :

- Lutter contre les discriminations en matière d'accès aux droits.
- Soutenir les dispositifs de proximité (accueil / orientation).
- Accès aux droits, aux soins et à une prise en charge adaptée.
- Prévention des risques.
- Favoriser l'accès à la mobilité.

Est-ce que l'action concourt à la lutte contre les discriminations ? OUI NON

Si Oui, dans quelle dimension s'inscrit-elle ? Information sensibilisation formation accompagnement des victimes

L'action a-t-elle déjà été financée dans le cadre du contrat de Ville en 2015 ? OUI NON

NB : Elle vise à répondre à des besoins non couverts au niveau d'informations à donner sur certains droits tels que les prestations familiales, la CMU et autres accès à des dispositifs.

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉALISATION DE L'ACTION :

Planning de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Octobre 2015	Recrutement d'un animateur chargé d'intervenir au sein du quartier prioritaire et d'animer le dispositif d'accès aux droits.		Valorisation d'un animateur /médiateur, interlocuteur privilégié. Financement d'un demi-poste de cet animateur référent en lien avec le CCAS et la cellule de veille des bailleurs sociaux se réunissant une fois par trimestre	
Octobre 2015	Accès aux droits : mise en place d'un point d'information de type « maison pour la vie citoyenne et d'accès aux droits » avec des permanences d'accueil et d'informations en mobilisant un emploi CAE.		Permanences effectives pour l'accès aux droits et animations auprès du public du quartier prioritaire (réunions, rencontres avec les associations locales intervenant sur le QPV) - Distributions de flyers	
Octobre 2015	Accès à la mobilité : financement de permis de conduire.		Mise en place de 6 permis auto-école à travers le relais de conduite sociale du pays royannais.	Demande de report pour l'année 2016
Octobre 2015	Permanence de gardiens sur le quartier prioritaire : financement des loyers des logements des gardiens		Permanence effective des gardiens sur le QPV (Touvent - Marne-Yeuse - La Robinière)	
Octobre 2015	Action sur l'accès aux droits et à la santé en lien avec une doctorante à l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes		Élaboration d'un questionnaire Enquête sur l'accès aux droits auprès des habitants du quartier défini dans le cadre de la politique de la ville Questionnaire validé et déclaration CNIL effectuée	Demande de report pour l'année 2016
Date de fin de l'ensemble des actions menées	2020			
Fréquence ou rythme (quotidienne, hebdo, nombre d'ateliers de rencontres, de séances...)	Rencontres bimestrielles d'environ 2 heures pour l'ensemble des mesures mises en place		Rencontres bimestrielles pour l'ensemble des mesures mises en place	Rencontres hebdomadaires, mensuelles ou bimestrielles pour l'ensemble des mesures mises en place

Localisation géographique de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Lieu(x) de réalisation de l'action (adresse, quartier, îlot, commune...)	Centre Communal d'Action Sociale			Commune de Royan
Préciser « en QPV » ou « en quartier de droit commun »	Quartier prioritaire « L'Yeuse - la Robinière »			

Les moyens humains :

Nom et prénom des personnes affectées à l'action	Qualification (préciser le niveau de I à VI*)	Statut de la personne : Salarie (S) Prestataire (P) Bénévole (B), Fonctionnaire (F), Vacataire (V)	Organisme porteur	Autre organisme	Nombre de jours affectés à l'action		Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
					Prévu	Réel	
Sylvie RIONDET BLOQUEL	IV	Formatrice insertion Salarie (CAE)	CRZI		15 jours	15 jours	
David CHOTARD	III	Salarie	Centre Socioculturel		15 jours	15 jours	
Madame Martine DOUIN	V	Salarie	HABITAT 17		Temps plein	30 Jours	
Monsieur Mamadou TRAORE	V	Salarie	HABITAT 17		Temps plein	30 jours	
Monsieur François PELTIER	I	Bénévole	CCAS			30 jours	

* Dans la formation initiale et professionnelle, les niveaux s'expriment comme suit : niveau I : diplômes de 3^{ème} cycle (DEA, DESS, Doctorat), niveau II : diplômes de 2nd cycle (licence ou maîtrise), niveau III : Bac+2 (DUT, BTS, DEUG, Carrières sociales et sanitaires), niveau IV : Bac général, technologique et professionnel, niveau V : Cap ou BEP, niveau VI : sans diplôme ou brevet des collèges.

Les moyens techniques (nécessaires à l'action) :

L'organisme mobilise-t-il des locaux pour la réalisation de l'action ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme mobilise-t-il des outils multimédia (ordinateurs, vidéos, photos ...) ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme dispose-t-il de matériels spécifiques adaptés à l'action (bricolage, sport,...) ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

L'organisme dispose-t-il de moyens de déplacement dédiés à l'action ? OUI NON

Si oui, précisez : en moyen propre en location en mutualisation (dont mis à disposition par un partenaire)

Les moyens financiers :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Coût global de l'action : 40 000 € décliné comme suit :		Valorisation d'un animateur chargé d'intervenir au sein du quartier et d'animer le dispositif d'accès aux droits	Demande de report sur deux items renseignés ci-dessous 11 000 €
		<ul style="list-style-type: none"> -Permanence d'accès aux droits (CR21) : mise en place d'un point d'information de type « maison pour la vie citoyenne et d'accès aux droits » avec des permanences d'accueil et d'informations -Mise en place d'une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) -Distribution de flyers d'informations 	7 000 €
		Accès à la mobilité - Financement de Permis de conduire par l'auto-école sociale	Ecart de 7 000 € dû à la non réalisation en 2015 Demande de report en 2016
		Permanence de gardiens sur le quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière ». Financement des loyers des logements des 2 gardiens	8 000 €
		Mise en place d'un questionnaire – Enquête sur l'accès aux droits auprès des résidents du quartier défini dans le cadre de la politique de la ville – Quartier prioritaire « L'Yeuse – La Robinière »	Ecart de 7 000 € dû à la non réalisation en 2015 Demande de report en 2016

Le partenariat :

Nom du partenaire	Conception		Réalisation			Degré d'implication du partenaire : (Echelle de valeur : 1 = faible / 2 = moyen / 3 = fort / 4 = très fort)		Remarques, observations, commentaires éventuels
	Aide au montage de l'action, appui administratif	Moyens financiers	Moyens techniques	Moyens humains (ETP)	Mise à disposition d'un équipement public/lieu	Prévu	Réalisé	
Partenaires associés à l'action								
- Ville de ROYAN	X	X				4	4	
- Agglomération Royan Atlantique	X	X				3	3	
- Doctorant de l'ARS Poitou-Charentes	X					3	3	
- Mission Locale	X					2	2	
- HABITAT 17						2	2	
-Centre Socioculturel						2	2	
- Association PENSA						2	2	
- CPAM						2	2	
- CAF						2	2	
- Association SNC						2	2	
- Equilibre						2	2	

L'information et la communication autour de l'action :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Enoncer les outils utilisés pour l'information et la communication (affiches, tracts, présentation orale, via des personnes intermédiaires, porte-à-porte, médias locaux, ...)	Présentation orale, affiches	Présentation orale, affiches	Réunions d'informations, communiqués de presse, diffusion auprès des partenaires (associations caritatives)
Evènement lié à l'action (manifestation, expo, sortie, fête, repas...)	Manifestations, repas, médiation de quartier	Manifestations, repas, médiation de quartier	Réunions publiques et réunions de travail

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Nombre total de bénéficiaires	150		150	
Effectif par sexe	Hommes / garçons		53	
	Femmes / filles		97	

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires <u>éventuels</u>
Effectif habitant les quartiers classés prioritaires + veille active				
Effectif issu du reste de la commune				
Effectif hors commune				
Effectif hors EPCI				

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation intermédiaire (en date du : xx/2016)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires éventuels
Effectif par âge	0-5 ans			
	6-15 ans			
	16-17 ans			
	18-25 ans		12	
	26-64 ans		136	
	65 ans et +		2	

Quels sont les publics bénéficiaires de l'action principalement visés ? (Ne remplir que les publics concernés) :

- Maternelle
 Primaire
 Collège
 Lycée
 Etudiants
 Sans activité rémunérée
- Occupant un emploi
 A la recherche d'un emploi
 Bénéficiaire du RSA
 Retraités
 Personnes handicapées
 Action tout public
- Autres (préciser) :

RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS/IMPACTS DE L'ACTION :

La mesure d'effets (impacts) constitue un exercice lourd à mettre en œuvre. C'est pourquoi, contrairement à la mesure de la réalisation et des résultats qui sera traitée de façon exhaustive (pour toutes les actions inscrites au Contrat), il est préconisé de conduire la mesure d'impacts de manière partielle, sur certaines actions désignées au moment de leur validation dans les programmes annuels.

Par définition, les indicateurs d'impacts ne peuvent être préalablement définis, ils sont conditionnés par l'objectif à atteindre, la nature de l'action conduite et ce que l'on cherche à savoir sur les effets que l'action a engendrés. Ils seront donc spécifiquement bâtis, au cas par cas, avec l'opérateur.

Méthode(s) retenue(s) pour la mesure les effets/impacts :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Enquête par questionnaire	Oui	En cours	- Impact direct sur la connaissance, l'accès et le recours aux droits
Conduite d'entretiens	Oui	Oui	- Diminution des personnes exclues du système de l'accès aux droits et aux soins de santé (lutte contre le non recours)
Suivi de cohortes	Non	Non	- Doit permettre en 2016 de travailler vers l'accès à une mutuelle communale et de mieux connaître les besoins en santé à travers l'exploitation du questionnaire
Observation en cours d'action	Oui	Oui	
Autre (préciser) Réunions publiques	Oui	Oui	

Effets/impacts directs (en lien avec l'objectif de l'action)

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Loyers		Impact positif	La présence de gardiens, logés sur place, favorise le dialogue social et valorise l'habitat et son environnement.
Accès aux droits		Impact positif	Emulation positive visant à ne pas stigmatiser un quartier mais au contraire le faire devenir « ressource » en termes d'échanges sur le bien vivre ensemble et accéder aux solutions contre la précarisation sociale, l'isolement et l'accès aux droits.

Impacts/impacts indirects (observables dans d'autres domaines que celui dans lequel s'inscrit l'action) :

Indicateurs	Situation initiale (cf. dossier d'instruction sur le prévisionnel)	Situation finale (Réalisée)	Remarques, observations, commentaires
Loyers			<p>Animation du quartier et médiation avec les habitants.</p> <p>Meilleur échange avec le bailleur social.</p> <p>Il faut aussi souligner l'aspect sécuritaire de cette présence humaine.</p>
Accès aux droits et médiation			<p>Valoriser l'Humain : A travers des actions ciblées, il existe un impact réel sur la confiance en soi, l'autonomie et l'abond des demandes qui deviennent plus accessibles pour l'utilisateur, que ce soit en termes d'emploi, de démarches en faveur de l'accès aux droits grâce à l'information donnée.</p> <p>Intérêt et demandes de formations professionnelles.</p> <p>Permet aussi une autonomisation en matière de logement, de mobilité.</p> <p>Cette amélioration de l'autonomie entraîne une socialisation et donc une meilleure structuration des personnes au sein de leur famille.</p> <p>De plus, on constate une demande nouvelle en direction de l'outil informatique, et une plus grande mobilité en faveur du permis de conduire.</p>

Perspectives :

Ces actions visent à identifier les besoins sociaux en valorisant le QPV :

- Via l'enquête de santé, nous souhaitons mieux comprendre pourquoi les personnes ayant un besoin de soins ne consultent pas de professionnel de santé,
- Via l'action de financement de permis de conduire, nous souhaitons faciliter un accès à la mobilité compte tenu de l'enclavement du territoire,
- Veille sur le quartier prioritaire et faire du quartier un lieu « ressources » en termes de réponses aux besoins de proximité (demande professionnelle, accès aux droits, familiale, ...)
- Accéder aux personnes en rupture de droits communs pour proposer des solutions pérennes.

Je soussigné, Philippe METGE, directeur de l'organisme porteur de cette action, certifie exactes les informations contenues dans la présente fiche-action.

Pour les renseignements en prévisionnel
Fait à Royan, le 08/09/2016

Signature,

Pour les renseignements sur les réalisations
Fait à Royan, le 08/09/2016

Signature,

2.4. Actions spécifiques dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : prévention et actions de citoyenneté

Formation : « Agir contre les violences conjugales »

En partant du diagnostic réalisé par la cellule de veille (CCAS, bailleur, commissariat, centre socioculturel), formation étendue à l'ensemble des communes de la CARA.

Exposition interactive « 9-13 – Moi, jeune citoyen »

Expérimentation sur le quartier prioritaire avec l'inspection de l'éducation nationale de Royan pour prévenir les jeunes mineurs (9-13 ans) des risques liés aux lieux de vie où chaque fois la loi ou la règle constitue une référence ; puis quatre classes de CM2 du territoire de la CARA étendue ensuite à l'ensemble des écoles en 2016.

3. La situation du quartier au regard des objectifs opérationnels : bilan intermédiaire à la mi-2016

3.1. Association Trajectoire

Thématique : Développement économique et accès à l'emploi

Orientation stratégique 1 : Élaborer une politique d'économie sociale et solidaire

Objectif opérationnel :

Développer l'offre d'insertion pour les habitants du quartier, en diversifiant nos supports d'activité en cohérence avec le bassin de l'emploi local.

Permettre l'accès à l'insertion d'un public davantage féminin.

Améliorer le cadre de vie des habitants, ainsi que leur implication.

Développer du lien social et leur permettre l'accès à des produits alimentaires de qualité à un prix avantageux.

Action :

Action en faveur du dynamisme économique, de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire « L'Yeuse – La Robinière ».

Nous proposons d'attribuer 770 heures de travail de nos équipes de salariés en insertion à la réalisation de différentes missions :

- **Des activités visant à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier**, présentant un intérêt en termes environnementaux et en concordance avec notre projet associatif :
 - Amélioration du cadre de vie par des actions de gestion urbaine de proximité (ramassage de feuilles, réalisation de petit mobilier en bois, ...).
- **Organisation de petits « buffets bio »** : plats ou tartines cuisinés le jour même, composés majoritairement de légumes produits par l'atelier. Ce service s'adressera aux partenaires uniquement et pour des événements de petite ampleur.
- **Atelier culinaire de réalisation et vente de plats bio**, à base de produits essentiellement glanés ou récupérés auprès d'un réseau de producteurs locaux, au bénéfice des habitants du quartier. La soupe sera le produit phare de cet atelier : des coûts de production bas nous permettront d'offrir aux habitants du quartier l'accès à une nourriture saine et de qualité, pour un prix peu élevé.

Actualité :

- Développement de l'activité de vente de légumes et de plats sur le quartier prioritaire avec l'augmentation de l'agrément IAE.
- Transformation en conserves et réalisation de buffets bio effectives.
- Formation réalisée sur la conserverie par l'encadrant technique afin d'améliorer les conditions de production et de conservation des soupes et des plats préparés (sous-traitance étudiée et réflexion sur le coût des produits).
- Gestion Urbaine de Proximité en attente d'une commande partagée avec les bailleurs sociaux.

En attente des crédits spécifiques

3.2. Mission locale de l'agglomération Royan atlantique

Thématique : Mobilité

Orientation stratégique 1 : Assurer la mobilité des habitants

Objectifs opérationnels :

Valoriser les réussites des habitants du quartier prioritaire pour faciliter les mobilités professionnelles, sociales, culturelles en s'appuyant sur les réussites professionnelles, sociales, sportives, ... du quartier pour permettre aux jeunes de ce quartier de bénéficier eux aussi d'une mobilité.

Action :

- Repérage des jeunes du QPV par la mission locale et le centre socioculturel de Royan.
- Organisation d'ateliers sur l'histoire de vie en formation (cartographie analysée de la mobilité dans le parcours des jeunes : ressources et freins) et l'impact du rôle de l'accompagnement dans la mobilité.
- Co-construction d'une manifestation avec les jeunes sur les parcours de réussite (associatif, individuel, personnel, ...)
- Exposition au sein du quartier (portraits, vidéos, écrits) puis débat sur la réussite dans les quartiers et l'intérêt d'être mobile (projet de vie, professionnel, géographique) en s'appuyant sur les témoignages de personnes du quartier qui ont réussi.

Actualité :

- Deux réunions préparatoires avec le centre socioculturel de Royan dans le but d'identifier les jeunes (définition des besoins et des objectifs).
- Mise en œuvre d'ateliers en interne (deux réunions Mission Locale) (compétences à identifier à publier des histoires de vie).
- Prévisionnel :
 - Ateliers avec les jeunes du quartier : octobre-décembre 2016
 - Manifestation : janvier-mars 2017.
 - Valorisation des réussites du quartier à travers les réussites des jeunes et habitants du quartier prioritaire.

3.3. Centre de ressources et d'informations intercommunal – Secteur Ouest

<i>Thématique</i> : Cohésion sociale	
<i>Orientation stratégique 1</i> : Améliorer et faciliter l'accès aux droits	
<i>Objectif opérationnel</i> :	
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les discriminations en matière d'accès aux droits (mieux connaître les aspects de la santé de la population du quartier prioritaire). - Soutenir les dispositifs de proximité (présence renforcée d'intervenants sociaux pour prévenir et informer). 	
<i>Actions</i> :	
Grâce à la mise en place d'un point d'information et d'accès aux droits sur le quartier prioritaire en 2015, nous pouvons mener deux actions parallèles permettant d'améliorer le recours au droit commun.	
Action 1 : Enquête	
Items abordés lors de l'entretien en face à face afin de mesurer et connaître le renoncement aux soins, la composition du foyer, la situation socioprofessionnelle, la couverture sociale, les soins de santé, l'état de santé, les revenus et les relations sociales, les activités, les loisirs.	
Action 2 : Prévention et formation	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la présence du personnel de proximité (deux gardiens d'immeuble (1 à Touvent, 1 à la Cité blanche)) et un médiateur allant sur l'ensemble du quartier politique de la ville. - Renforcer l'accompagnement social afin d'éviter des situations d'impayés et de surendettement et/ou de les traiter par les dispositifs de droit commun auxquels les personnes n'avaient pas ou plus accès (100 logements recensés). 	
<i>Actualité</i> :	
ARS INGÉNIERIE – QUESTIONNAIRE	
<p>Elaboration d'un questionnaire (Novembre 2015)</p> <p>Déclaration et validation de la CNIL (Février 2016)</p> <p>Enquête sur le terrain (Fin 2016)</p>	<p>En lien avec une doctorante de l'ARS Poitou-Charentes :</p> <p>Recenser la population du quartier prioritaire pour établir une cartographie des besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une orientation ciblée des actions à mener en termes d'accès aux soins de santé, aux droits et aux non recours - Valoriser l'échange entre habitants permettant de mutualiser les ressources de chacun et être force de proposition via le Conseil citoyen - Mettre en place des rencontres individualisées, permettant une relation de confiance qui pourraient ne pas être formalisées sans une relation de proximité. <p>Ce questionnaire sera le support d'un bilan visant à établir les futurs contours de la politique santé.</p> <p>Parmi les 9 items du questionnaire, il est ciblé principalement :</p>

	<p>1/ Renoncement aux soins 2/ Couverture sociale 3/ Soins de santé 4/ Etat de santé</p>
FINANCEMENT DES LOGEMENTS DES GARDIENS SUR QPV	
Financement de logements de gardiens dans le quartier prioritaire « L'Yeuse - La Robinière »	<p>Bilan positif pour cette action qui vise à améliorer les relations sociales avec les habitants – L'impact immédiat auprès de la population se vérifie par le fait de désamorcer des situations conflictuelles, de créer du lien social, cette action complète la cellule de veille des bailleurs sociaux qui se réunit au CCAS une fois par trimestre.</p>
ACCÈS AUX DROITS – VALORISATION ANIMATEUR / MÉDIATEURS	
Accès aux droits et médiations	<p>Rendre « ressources » les habitants d'un quartier peut être un impact positif à travers le dialogue, la rencontre du médiateur sur ce quartier.</p> <p>La présence d'un animateur permet une veille relationnelle auprès de la population et un partenariat privilégié dans la mise en relation avec les habitants du quartier.</p> <p>Grâce aux animations proposées, l'adhésion des habitants aux actions variées (petit déjeuner, ateliers cuisine, activités sportives,).</p> <p>Valorisation de l'engagement citoyen à travers la vie associative.</p>
<p>Une mutuelle communale Ma Commune, Ma Santé</p> <p>Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)</p> <p>Solidarité Nouvelle contre le Chômage</p> <p>Rencontre des emplois à domicile entre particuliers Le 29 septembre 2016</p>	<p>Une permanence est effective depuis le 1^{er} avril 2016 au CCAS de Royan. Elle permet de proposer une offre de complémentaire santé de groupe, mutualisée et négociée pour l'ensemble des Royannais. Permanence qui s'inscrit dans l'accès aux droits et la démarche de lien de proximité avec les usagers.</p> <p>Le CCAS en tant que tel favorise l'accès à cette information de non-recours aux droits. La Permanence d'Accès aux Soins de Santé, depuis le 1^{er} avril 2016, permet d'établir un lien avec des personnes exclues des soins de santé et de mettre en place une couverture sociale. Elle permet une prise en charge de patients présentant une problématique sociale les ayant exclus de la couverture sociale habituelle et donc l'accès aux soins de santé primaires. Elle concerne aussi les personnes en rupture provisoire d'accès à une couverture sociale.</p> <p>Co-construit par l'association SNC et le CR2I de Royan ainsi que ses divers partenaires, il s'agit de la 1^{ère} édition de mise en relation des particuliers qui ont des besoins de services et des demandeurs d'emploi qui vont proposer leurs services par le biais d'une communication autour du chèque emploi service. Cette action ciblée permet d'informer et d'accompagner les usagers dans leurs démarches. Elle permet de valoriser les emplois à la personne et favoriser l'emploi de proximité et de ce fait, participer à réduire l'exclusion, en partenariat avec les institutions ou associations caritatives.</p> <p>Les habitants du QPV seront invités ainsi que les membres du Conseil citoyen.</p>

MOBILITÉ - PERMIS DE CONDUIRE – AUTO-ÉCOLE SOCIALE

Permis de conduire	Réalisation de 4 permis de conduire au 1 ^{er} semestre 2016, 2 autres sont programmés pour la fin 2016, soit 6 permis pour 2016. Le permis de conduire s'inscrit dans la volonté de faciliter l'accès à la mobilité et peut permettre un meilleur accès à l'emploi
--------------------	--

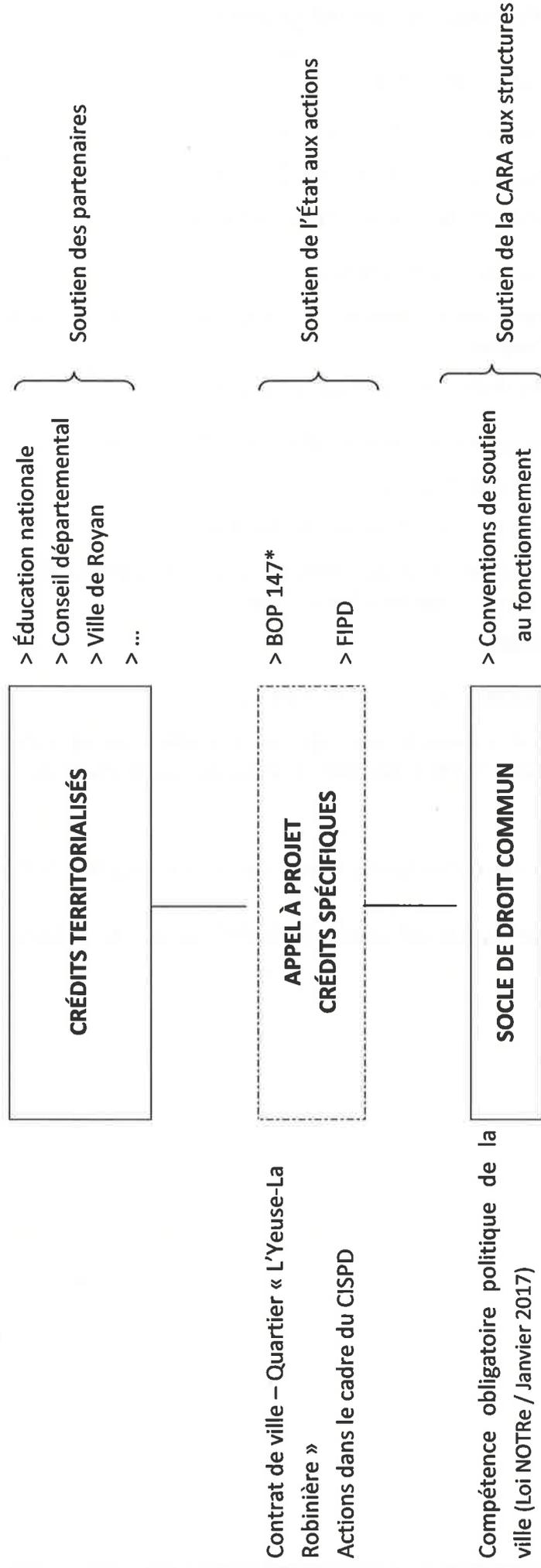
3.4. Actions spécifiques dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : prévention et actions de citoyenneté

<i>Thématique</i> : Cohésion sociale
<i>Orientation stratégique 4</i> : Développer des actions de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté
<i>Objectif opérationnel</i> : Renforcer le soutien aux actions de citoyenneté en direction des écoles primaires, collèges et lycées du territoire, qui sont portées par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés (CESC2i).
<i>Action</i> : Développer des outils interactifs de prévention et d'apprentissage de la citoyenneté en direction des habitants du quartier.
<i>Actualité</i> : Suite à l'expérimentation positive sur le quartier prioritaire, l'exposition interactive « 9-13 – Moi, jeune citoyen » a été animée auprès de 1 250 élèves de CM2 / 6 ^{ème} du territoire de la CARA entre janvier et mai 2016.

<i>Thématique</i> : Assurer le vivre ensemble
<i>Orientation stratégique 2</i> : Prévenir les problèmes liés à la cohabitation de populations différentes, cohabitation pouvant entraîner des sources de conflit
<i>Objectif opérationnel</i> : Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées et de médiation sociale dans l'espace public
<i>Action</i> : Équipe de prévention présente dans les transports en commun, aux abords des collèges et lycées, la gare intermodale, les commerces de proximité.
<i>Actualité</i> : Interventions régulières de l'équipe de prévention sur les lignes identifiées pour apaiser les situations conflictuelles et lutter contre incivilités entre usagers ou entre usagers et conducteurs année scolaire 2015-2016. Problématique de deal enrayée aux abords des deux lycées et de la gare intermodale (territoire vécu du QPV).

4. Les perspectives d'évolution pour 2017-2018

4.1. Le renforcement des actions de droit commun



* BOP : Budgets Opérationnels de Programme

❖ Proposition de réaliser un tableau qui prévoit la programmation et permet d'identifier le BOP 147 et l'ensemble des crédits de droit commun (CARA, commune, éducation nationale, département, CAF, ...).

4.2. La participation des habitants : le conseil citoyen

Récapitulatif des diverses réunions qui se sont tenues :

Conseil citoyen le jeudi 10 septembre 2015 à 18 h 30

- * Réunion d'information sur ce qu'est un conseil citoyen,
- * Questions ou remarques des habitants concernant le quartier.

Conseil citoyen le jeudi 15 octobre 2015 à 18 h 30

- * Réponses aux questions et remarques faites à la réunion précédente avec intervention de techniciens de l'agglomération.
- * Constitution du bureau et de petits groupes de travail.

Bureau du conseil citoyen le lundi 7 décembre 2015 à 18 h 00

- * Mode de fonctionnement du bureau,
- * Secrétariat de séance et circuit des relevés de décisions,
- * Conseil citoyen constitué en collectif rattaché au centre communal d'action sociale de Royan – Lieu des réunions : Foyer de l'Étang à Royan.
- * Charte du conseil citoyen.

Diagnostic en marchant le mardi 16 février 2016 à 9 h 00

- * Diagnostic organisé sur le quartier pour voir ce qui dysfonctionne mais également de ce qui fonctionne (ne pas oublier les points d'appui : l'existence de ressources et de commerces).

❖ Proposition au conseil citoyen de rencontrer les porteurs de projets en octobre 2016.

❖ Proposition de confier l'animation du conseil citoyen au centre socioculturel (dotation d'un budget participatif).

5. Annexes

5.1. Cartographie du quartier « L'Yeuse-La Robinière »

COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES
5 rue Pléyel
93283 Saint-Denis CEDEX

Septembre 2015

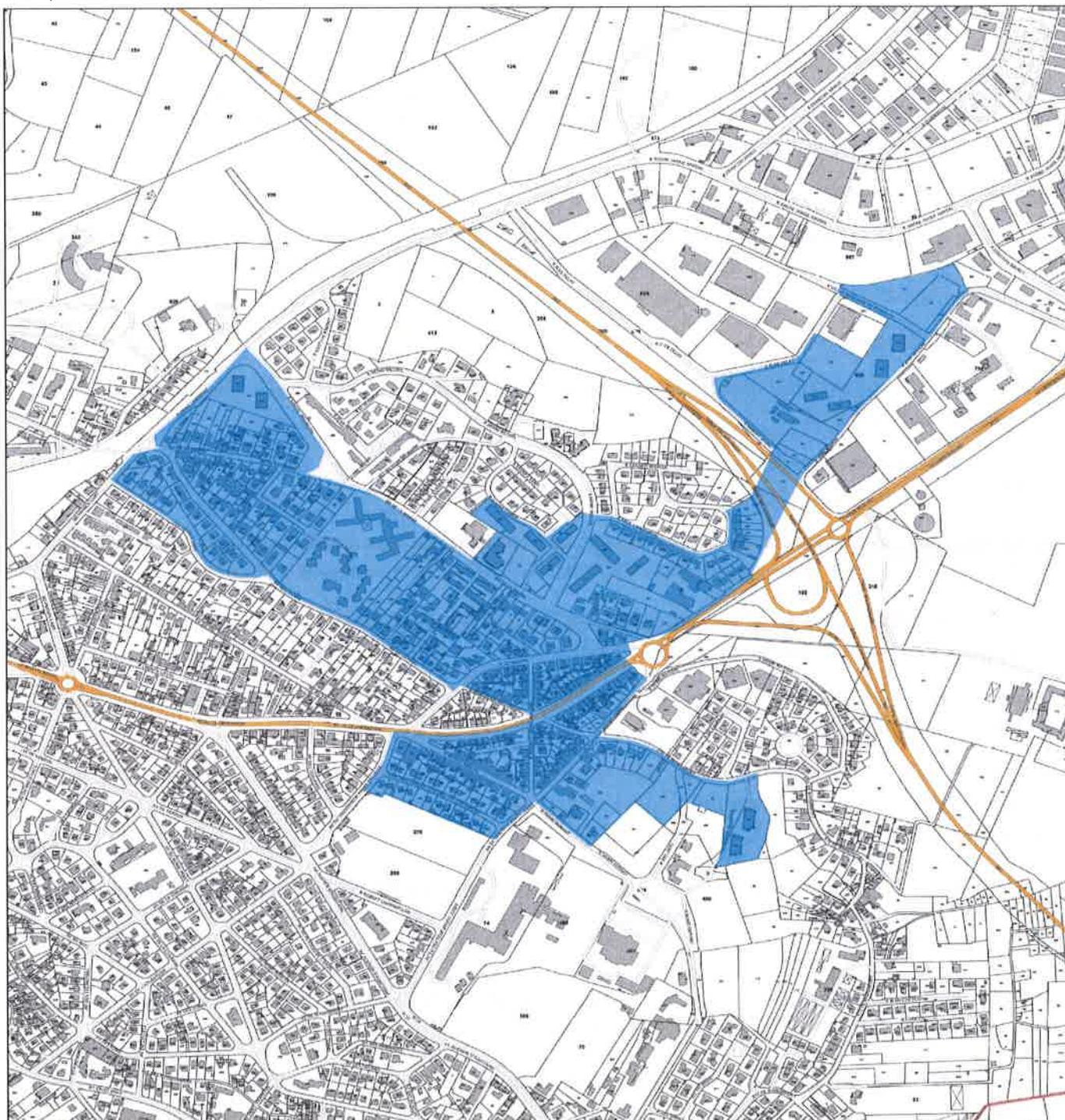


cgét

Département : Charente-Maritime
Commune(s) : Royan
Quartier : Eco quartier l'Yeuse-La Robinière

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014
rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015



Source : ● IGN – Octobre 2014 - CGET

Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge

5.2. Convention 2016-2018 d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les QPV

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

pour Habitat 17

Quartiers de Marne-Yeuse, la Robinière, Tout Vent

PREAMBULE

La territorialisation de l'action constitue l'essence même de la politique de la ville. Cette dernière a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts entre les territoires et d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés.

Le quartier de Marne l'Yeuse – La Robinière de Royan a été qualifié quartier prioritaire.

Les écarts entre les quartiers de la politique de la ville concernant le niveau de vie et la précarité financière sont très importants. Ils sont bien évidemment la conséquence des différents indicateurs abordés de façon non exhaustive ci-dessous :

1/ 1^{er} Piller - Cohésion Sociale

Une population qui a plutôt tendance à augmenter sur la commune et diminue dans les quartiers Politique de la Ville.(QPV)

Une baisse de la taille des ménages particulièrement forte sur les IRIS (Zone géographique définie par l'INSEE) : moins de 1,5 personne par ménage dans les logements sociaux de l'Yeuse.

Historiquement, les quartiers de logements sociaux concentrent une population plus jeune que le reste de la commune mais une proportion de personnes âgées qui a tendance à augmenter

Une spécificité de ce quartier qui met en évidence des besoins autour de la prise en charge du vieillissement dans le logement social

Une proportion élevée de personnes seules sur Royan, une proportion particulièrement forte dans les logements sociaux des QPV.

Une exposition à la précarité des enfants mineurs vivant dans les logements sociaux des QPV particulièrement forte et également une proportion de jeunes de 20-24 ans non scolarisés supérieure sur les IRIS-QPV.

Le risque pour les enfants de rencontrer à un moment ou un autre des difficultés dans leur parcours scolaire est deux fois plus élevé sur les quartiers Politique de la Ville que sur les quartiers hors géographie prioritaire.

Les difficultés surviennent généralement lorsque l'enfant et sa famille sont confrontés à diverses problématiques de l'ordre de l'éducatif et/ou du social.

30,5% des familles, allocataires sur Royan ont un revenu constitué pour la moitié des prestations sociales

II/ 2^{ème} Pilier - Le développement économique et l'accès à l'emploi

Un nombre d'emplois salariés relativement important comparé au nombre de salariés résidant sur ces quartiers (lié à la présence de la Zone industrielle et commerciale)

Un taux d'emploi dans les IRIS englobant les QPV, inférieur au reste de la commune

Un chômage en hausse sur l'ensemble du territoire dans le contexte de crise qui est resté plus élevé et augmente plus vite dans les IRIS englobant les QPV.

Habitants socialement moins armés pour affronter les étapes du passage à l'âge adulte, en particulier autour de l'intégration professionnelle, des difficultés d'accès à l'emploi en partie dues à une faiblesse du niveau de formation.

Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers. L'indice de chômage estimé est ainsi 1,4 fois plus élevé sur les IRIS englobant les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de la commune. Ces écarts viennent pour beaucoup du faible niveau de formation

Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers.

III/ 3^{ème} Pilier - Cadre de vie et renouvellement urbain

Une hausse de la proportion de T1/T2 et T3 qui expliquent l'arrivée des monoparents et personnes seules

Le quartier prioritaire de la commune de Royan a vu baisser sa population au cours des années 2000 tout comme la tendance générale en France. Cette baisse résulte d'un changement dans la structure des ménages qui y résident (et non d'une baisse du nombre de ménages).

Les populations arrivées récemment n'ont pas les mêmes caractéristiques que les populations déjà en place (âge, situation familiale, ...)

Les jeunes restent la population la plus mobile sur les territoires.

Les mouvements de population ont pour effet de maintenir ou accentuer les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres.



Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à un montant global de 58 600 €, réparti comme suit :

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Marne et Yeuse	136	136	39 000 €
Tout Vent	103	48	10 000 €
La Robinière	88	40	9 600 €
TOTAL	327	224	58 600 €

1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB.

Étaient présents :

Membres du groupe de travail (habitants du quartier) :

- Mme Nicole ROSSIGNOL
- Mme Sandrine MARCASTEL
- M. Christian LALEU
- M. Claude CHERY
- M. Romain ARGENTIERI
- M. Jacky DELAGE

Techniciens :

- M. John LASSERRE – Directeur du centre socioculturel de Royan
- M. David CHOTARD – Animateur vie de quartier – Centre socioculturel de Royan
- M. Philippe METGE – Directeur de la cohésion sociale et du centre communal d'action sociale de Royan
- M. Frédéric KHADAOUI – Chef du service jeunesse-prévention-médiation de l'agglomération Royan atlantique

La balade urbaine a permis d'apprécier le niveau de qualité du bâti, l'environnement, l'aménagement et la gestion des espaces verts, ainsi que des dysfonctionnements révélant des problèmes d'articulation entre les espaces résidentiels et les espaces publics.

↳ CF : annexe 1

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Le maintien du personnel de proximité
- La formation du personnel de proximité aux méthodes de résolution des conflits
- Le renfort de la qualité de service sur l'entretien des espaces extérieurs
- La sécurisation des halls d'immeubles en lien avec les réhabilitations programmées
- Le sur-entretien des logements dans l'attente des réhabilitations programmées
- L'adaptation des logements à une population vieillissante
- La désignation de correspondants d'immeubles pour tisser le lien social

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état	5687	7908
Ascenseurs	Contrat de maintenance	52390	Non concerné
	Coût des réparations supplémentaires (par an/ par équipement)	590	Non concerné
Contrôles d'accès	Contrat de maintenance (coût au logt)	-	-
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	130	133
Maintenance des parties communes et des abords	coût annuel au logt	85	102
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logements	0,87	1,2

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Ce programme est défini par quartier et pour chacune des trois années à venir, aux annexes jointes.

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à participer et à suivre l'élaboration de la Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier.

5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un comité de pilotage. (Annexe 2). Ce comité définit une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Il se réunit une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une équipe-projet qui se réunit une fois par mois sous l'égide du chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). (Annexe 2)

6. Suivi, évaluation

Le programme d'actions pour chacun des quartiers fera l'objet de points d'étapes réguliers. Les tableaux de bord de suivi des actions seront accompagnés d'un bilan qualitatif permettant d'évaluer l'efficacité concrète de ce programme sur le terrain, en cohérence avec les objectifs définis dans le cadre de la démarche GUP.

Des enquêtes de satisfaction par quartier seront menées selon une périodicité triennale. Elles s'appuieront sur l'enquête de satisfaction globale menée auprès des locataires par Habitat 17, sur la base du référentiel national commun.

La consolidation des actions entreprises s'opèrera au moyen des tableaux de suivi établis par quartier. Ces tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle associant le bailleur Habitat 17, les représentants de la ville de Royan (contrat de ville-GUP), de la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (politique de la ville) et de l'Etat (DDTM). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée et des résultats du projet.

Fait à Royan, le

20 MAI 2016

Pour l'Etat

Le Préfet de la Charente-Maritime



Eric JALON

Pour la ville de Royan

Le Député-maire



La Maire
Président du CCAS
D. QUENTIN
17280 ROYAN
Didier Quentin
Député QUENTIN

Pour la Communauté d'Agglomération

Royan-Atlantique



Jean-Pierre TALLIEU

Pour Habitat 17

Le Directeur général



Philippe DRUJON

**Annexé : tableau de présentation des programmes d'actions provisionnels liés à l'abstention de l'IFRS
Quartier Mame et Youse/Rcyan**

Quartier Mame et Youse 336 logements
Montant prévisionnel de l'abstention annuel : 59 000 €

Exercice : 2016-2018

Ville : Royan

Quartier prioritaire : Youse/Rcyan

Nombre de logements dans le quartier : 317

Organisme : Habitat 33

Axes	Programmes	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement budgétaire	Autre financement	Dépense relative IFRS	Taux de valorisation IFRS
Le bien-être de la présence des personnes se trouve en rapport à la présence d'un espace public (hors OUV)	Renforcement des moyens de gestion de droit commun						
	Logement de fonction affecté au quartier de Mame et Youse Financement d'un poste de médiateur social	2016-2018	5440 43%		via CAS		
Formation/accueil des personnels de proximité	Formations spécifiques (initiation chiens, gestion des conflits, compréhension de fonctionnement social...) formation du médiateur et de gestion recruté par Mame et Youse	2016-2018	5300	100%		5300	14%
	Renforcement pédagogique : entourage des ateliers par entreprise spécialisée	2016-2018	1240	100%		1240	3,23%
Suivi (relais)	Réparations des équipements dégradés (portes de hall, ...) réparations sur deux lots contrat de maintenance	2016-2018	1300	100%		1300	3,56%
	Dépenses de mise en relation (surcoût/7000 moyen)	2016-2018	5000	100%		5000	13,6%
Gestion des déchets et aménagements / espaces	Gestion des encombrants	2016-2018	3000	100%		3000	7,92%
Tranquillité résidentielle	Amélioration de la collecte des déchets : impression des vélocartes	2016	2000	100%		2000	5,31%
	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires : réunion à l'initiative de la commune	2016-2018	9150	100%		9150	23,97%
Concertation / animation des localités	Ateliers de concertation	2016-2018	800	100%		800	2,09%
	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires : réunion à l'initiative de la commune	2016-2018	745	100%		745	1,91%
Animation, lien social, aire aménagé	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des déchets, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	2015-2018	630	100%		630	1,63%
	Formations sur la gestion des déchets : recrutement d'un salarié en alternance pour la sensibilisation aux déchets	2016-2018	745	100%		745	1,91%
Partenariat de concertation de la qualité de service (hors quartiers NISERU)	Séances des actions impliquant le « vivre ensemble » : réunion avec les correspondants de l'habitat social	2016-2018	745	100%		745	1,91%
	Ateliers de concertation : formation de médiateurs sociaux des familles en difficulté (convention de partenariat avec CAS)	2016-2018	5000	100%	via CAS	1785	4,58%
Partenariat de concertation de la qualité de service (hors quartiers NISERU)	Travaux de sécurisation (gestion des chiens, vélocartes, vélocartes) et adaptation au vieillissement de la population	2016-2018	5000	100%		5000	12,82%
	Travaux de sécurisation (gestion des chiens, vélocartes, vélocartes) et adaptation au vieillissement de la population						12,82%
							60700

**Annexe I: tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels liés à l'habitat de TFPB
Réalisation la Robinière Royan Bâtiments X et Z**

Quartier prioritaire : Vers La Robinière
Adresses : Bâtiments X et Z au 1er étage
Montant prévisionnel de l'habitat annuel : 9 600 €

V' la 3 bays
Nombre de logements dans le quartier : 327

Années	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autres financements	Dépense valeur de TFPB	Taux de valorisation moyen
	Renforcement des moyens de gestion de droit constructif						
	logement de location affecté au gardien du secteur Tout-Vent la Robinière - financement d'un poste de médiateur social	2016-2018	2140 2960		CCAS de Royan	2140 2960	
	renforcement de la présence du personnel de sécurité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	2016-2018	1500	100%		1500	16,25%
	Formation/accueil des personnels de proximité	2016-2018	1260	100%		1260	13,13%
	Sur-entretien	2016-2018	500	100%		500	5,21%
	Réparations des équipements vendables (portes de halls - interventions sur divers lots constructif de maintenance - Dépenses de mise en réfection Ascenseurs privés)	2016-2018	500	100%		500	5,21%
	Gestion des déchets et encombrants / épaves	2016-2018	8 000	100%		8000	83,33%
	Tranquillité résidentielle	2016-2018	1700	100%		1700	18,54%
	Concertation / sensibilisation des locataires	2016-2018	1500	100%		1500	15,63%
		2016-2018	480	100%		480	5,00%
		2016-2018	1760- 2711	100%		177	4,16%
	Animation lien social, vivre ensemble	2016-2018	480 1345	117	CCAS de Royan	1825	19,01%
	Perfectionnement / amélioration de la qualité de service (hors quartiers QPV)	2016-2018	2500	100%		2500	26,04%
						22722	235,48%

Contrat de ville-nouvelle génération Quartier « L'Yeuse-La Robinière » à ROYAN

DIAGNOSTIC EN MARCHANT du mardi 16 février 2016

Lieux visités

- ◇ Quartier « MARNE L'YEUSE »,
- ◇ Quartier « LA ROBINIÈRE »,
- ◇ Résidence « TOUVENT »,
- ◇ Résidence « PIERRE LIS »

COMPTE-RENDU



Synthèse de la visite de terrain :

Site	Points de vigilance	Point d'appui
<p>Quartier « Marne l'Yeuse »</p>	<p>Traitement des déchets :</p> <p>Pas assez de conteneurs à déchets par rapport au nombre de logements selon la gardienne.</p> <p>Les commerçants, les professionnels, ... viennent déposer leurs ordures.</p> <p>Des conteneurs de petite capacité ne devraient pas être là.</p> <p>Un habitant du quartier est attentif à la propreté et, de son initiative personnelle, déplace les containers ou ramasse certains déchets. La question posée est de savoir si Habitat 17 a pris conscience du problème des containers.</p> <p>Sur le parking, il y a des déchets, côté bâtiment G.</p> <p>Trottoirs :</p> <p>Les trottoirs n'ont jamais été refaits.</p> <p>Jeunesse :</p> <p>Il n'y a pas d'aire de jeux pour les enfants. Il n'y a qu'une balançoire.</p> <p>Un city stade a été construit mais c'est un équipement de ville qui fait énormément de bruit, tout en métal, fait avec des matériaux bon marché. Il peut être dangereux pour les enfants. Il est très utilisé et intergénérationnel.</p>	<p>Aspect extérieur :</p> <p>Réhabilitation en cours</p> <p>Le nouveau bâtiment a de larges balcons.</p>  <p>À proximité :</p> <p>Quartier agréable, inséré dans un espace pavillonnaire.</p> <p>La chapelle St-Jean est située dans le quartier et en très bon état.</p> <p>Intérieur du bâtiment G accès caves :</p> <p>En cours de réhabilitation, peinture, isolement, porte coupe-feu de très bonne qualité.</p>  <p>Gestionnaire :</p> <p>Habitat 17 a des bureaux sur place.</p>

Site	Points de vigilance	Points d'appui
<p>Quartier « La Robinière »</p>	<p>4 bâtiments : Z, Y, T et V</p> <p>52 familles sur 80 logements mais seules 3 personnes sont logées dans le bâtiment T et 3 autres dans le bâtiment V.</p> <p>Aspect extérieur des bâtiments :</p> <p>Les façades des quatre bâtiments sont particulièrement délabrées. Un pan de mur a été "gratté" pour éviter que des pierres tombent mais n'a pas été réparé.</p> <p>Coffret électrique ouvert et brûlé, porte gaz ouverte et non sécurisée.</p> <p>Détritus sur balcon.</p>    <p>Cage dans laquelle il y a eu des coqs</p>	<p>Immeubles pas très hauts, 4 étages.</p> <p>À proximité :</p> <p>Présence d'un primeur, d'un boulanger, d'un poissonnier, d'un boucher, des magasins Lidl et Leclerc.</p> <p>Accès facile par les parkings.</p>   <p>Le groupe scolaire Sainte-Marie (école maternelle, élémentaire, collège).</p> <p>Le centre de tri postal sert de poste.</p> <p>Belle aire de jeux, très propre, de bonne qualité. Question : est-elle utilisée ?</p> <p>Belle vue dégagée côté Royan.</p> <p>Le quartier est desservi par Cara'Bus.</p>

Site	Points de vigilance	Points d'appui
<p>Quartier « La Robinière » (suite)</p>	<p>Intérieur des bâtiments :</p> <p>Pas d'ascenseur ; isolation inefficace.</p> <p>HABITAT 17 nettoie le hall en rez-de-chaussée quotidiennement et une fois par semaine tout le bâtiment.</p> <p>Bâtiment T :</p> <p>Au rez-de-chaussée, la porte d'accès est défoncée, les murs intérieurs sont tagués (rénovation par l'association d'insertion Trajectoire, il y a deux ans).</p> <p>L'appartement de Mme MOUFLET, qui y habite depuis 17 ans, est aujourd'hui régulièrement visité, elle demande à être relogée.</p> <p>Espaces verts :</p> <p>Présence de nombreux déchets autour des quatre bâtiments. Pas de tri sélectif (un tri avait été mis en place mais n'était pas respecté, il n'a donc pas été poursuivi dans ce quartier).</p> <p>Question : Y-a-t-il un collecteur de verres proche ?</p> <p>Présence d'un "barbecue / plancha" sauvage en bas d'un des immeubles. Une télévision a dû être jetée du balcon et a atterri près de l'aire de jeux.</p>  <p>Terrains, vues à proximité des bâtiments, des commerces, ...</p> <p>Hangar privé détruit, dangereux, à portée des enfants.</p> <p>Terrain vague privé à vendre.</p> <p>Une école et un collège privés à proximité, pas d'école publique, pas de pharmacie.</p>	<p>Bâtiment Y :</p> <p>La banque alimentaire qui était installée est fermée. Le secours catholique a un projet dans ces locaux pour faire de l'accompagnement scolaire.</p> 

Site	Points de vigilance	Points d'appui
<p>Quartier « La Robinière » (suite)</p>	<p>Accès :</p> <p>Isolement du quartier, peu de véhicules.</p> <p>Rond-point de Belmont :</p> <p>Passage obligatoire pour accéder au centre-ville, à Leader Price, au Lycée Cordouan, aux écoles primaires, ... Dangereux pour les piétons toute l'année et plus particulièrement l'été.</p> <p>La matérialisation du passage piéton est effacée, le panneau indicateur lumineux est loin et peu visible.</p> <p>Les vélos roulent sur les trottoirs, car ils n'ont pas d'espace réservé.</p> <p>Le panneau du magasin primeur « Heure du marché » est très lumineux et même gênant.</p> <p>Sur le pont :</p> <p>Bouches d'égout toujours obstruées et quand il pleut, les voitures éclaboussent les piétons.</p> <p>Après le pont :</p> <p>Les voitures roulent très vite, il n'y a pas d'éclairage, aucune facilité pour les personnes handicapées.</p> <p>Rue Jean Delay (accès à Bricorama) :</p> <p>Il y a des trous sur la chaussée dans le virage à la sortie du rond-point de Belmont. Les arbres doivent être taillés car ils gênent la visibilité des véhicules et sont donc dangereux pour les piétons.</p> <p>Impression d'îlot.</p>	

Site	Points de vigilance	Points d'appui
<p>Résidence « Touvent »</p>	<p>Aspect extérieur :</p> <p>Pour les logements en rez-de-chaussée, pas de matérialisation, en accès libre. Un locataire a mis une bâche pour se protéger des gens qui pénètrent chez lui et pour protéger ses fleurs. C'est propre bien que contraire au règlement interne.</p>  <p>Les clôtures des jardinets ne sont pas terminées.</p>  <p>Accès pompiers :</p> <p>L'accès pompiers est devenu un parking sauvage (voitures garées et voiture en réparation).</p> 	<p>Aspect extérieur des bâtiments :</p> <p>Neuf et réhabilité.</p> <p>Belle gestion des volumes, agréable, en bois, propre.</p>  <p>Espaces verts :</p> <p>Entretien par la commune (plus ou moins propre selon certaines périodes).</p> <p>Parkings :</p> <p>Espace pour le parking bien intégré.</p> <p>À proximité :</p> <p>Cadre naturel agréable, à côté des marais.</p> <p>Pavillon, espaces verts autour, cadre agréable, quartier intégré.</p> <p>Commerces à proximité : magasin Lidl, zone commerciale.</p> <p>Dégagé calme.</p> <p>Gardien / communication avec les jeunes :</p> <p>Le gardien sait communiquer avec les jeunes de Touvent pour leur faire ramasser les déchets avec les pinces et mettre dans les poubelles.</p> 

Site	Points de vigilance	Points d'appui
<p>Résidence « Touvent » (suite)</p>	<p>À proximité :</p> <p>Le terrain qui devait devenir un terrain de football sert d'entrepôt communal. Les gens du voyage s'y sont installés illicitement récemment (une quinzaine de caravanes pendant quelques jours).</p> <p>Il y a régulièrement dans le bas du quartier, des coqs, des poules, des barbecues sauvages, de la ferraille. Un poulailler a été démonté récemment.</p> <p>L'aire de jeux en gravier est impactée par les déjections des poules, coqs et chats.</p> <p>Des serpents provenant des marais pénètrent au bord du quartier dont l'aire de jeux. Des aspics, couleuvres, ... ont été trouvés</p> <p>Circulation :</p> <p>De nombreux véhicules passent à grande vitesse dans Touvent pour accéder au lycée Cordouan.</p> <p>Aucun signallement, marquage ne sont matérialisés.</p> 	<p>À proximité :</p> <p>Équipements sportifs</p> <p>Commerces (Leader Price, boulangerie, ...)</p> 

Site	Points de vigilance	Points d'appui
<p>Résidence « Pierre Lis »</p>	<p>Ce quartier a environ 5 ans. Il a mal vieilli. Problème important d'humidité sur certains bâtiments selon l'exposition car pas d'écoulement.</p> 	<p>Jolie conception, agréable, ce ne sont pas des tours et cela donne l'effet d'une résidence privée.</p>  <p>Des arbres sont plantés.</p> <p>Les espaces sont agréables, l'un fait l'effet d'une jolie place.</p> <p>L'ensemble est propre avec des trottoirs, des panneaux solaires.</p> <p>Il est situé dans un beau quartier, un très bel immeuble résidentiel est situé en face. Les clôtures des jardinets sont bien finies.</p>  <p>À proximité :</p> <p>Pharmacie,</p> <p>Centre socioculturel,</p> <p>Halte-garderie,</p> <p>Écoles maternelle et élémentaire publiques.</p>

COORDINATION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

Elaboration du contrat de ville assurée par un comité de pilotage composé comme suit :

Élus Ville de Royan :

- Mme Éva ROY - Adjointe aux affaires sociales et Vice-présidente du CCAS de Royan,
- M. Patrick MARENGO - 1^{er} Adjoint à la délégation générale, travaux et sécurité,
- Mme Marie-José DAUZIDOU - Adjointe à l'urbanisme, au logement et au domaine communal.

Techniciens Ville de Royan et CCAS:

- M. Hubert THOMAS - Directeur général des services
- M. Philippe METGE - Directeur de la Cohésion sociale et du Centre Communal d'Action Sociale de Royan

Élus CARA :

- M. Michel PRIOUZEAU - Vice-président en charge de la politique de la ville,
- M. Didier BESSON - Vice-président en charge du CISPD et des gens du voyage.

Techniciens CARA :

- Mme Catherine GUEYDAN - Directrice générale des services,
- M. Laurent PIQUET - Directeur du service des finances
- M. Vincent DELMAS - Directeur du Pôle Politique de la Ville et de la Solidarité
- M. Frédéric KHADAOUI - Chef du service jeunesse - prévention- médiation- Pôle politique de la solidarité

COMITE TECHNIQUE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

- Mme Stéphanie BOUDET-BEYLIER - Secrétaire Générale - Sous-préfecture de Rochefort
- M. Hubert THOMAS - Directeur général des services
- M. Eric LORTET - Commissaire de Police
- M. Paul-Henri JUTANT - Directeur Départemental adjoint - DIRECCTE
- Mme Catherine OLIVIER - Chargée de mission - Unité territoriale DIRECCTE
- M. Raynald VALLÉ - Directeur départemental - DDTM 17
- Mme Bénédicte LAVOCAT-MAILHOS - Chef de service Développement des solidarités et égalités des Territoires - DDCS 17
- M. Gilles GROSEMANGE - Directeur Académique - 17
- Mme Valérie MENNERET - Conseillère pédagogique - Inspection de l'Éducation Nationale
- Mme Magali ARSLANIAN-GALLAIS - Directrice de Pôle Emploi
- Mme Clémence PAULIAN-SOULA - Directrice adjointe - Caisse d'Allocations Familiales 17
- Mme Laure-Élisabeth LEVEQUE - Cadre territorial - Caisse d'allocations familiales 17
- Mme Dominique TEXIER - Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale Chargée de Mission - Animatrice territoriale de Direction des Opérations l'Agence Régionale de Santé en Charente-Maritime
- M. Laurent GALLAIS - Directeur de Maîtrise d'ouvrage - Habitat 17
- M. Philippe DRUJON - Directeur Générale d'Habitat 17
- Mme Cristelle MARTIN - Responsable du service action sociale, vie associative et jeunesse - Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- M. Laurent HANOT - Délégué territorial Royan - Marennes - Oléron
- Mme Brigitte RÉAU - Conseil régional Poitou-Charentes
- M. Philippe METGE - Directeur de la Cohésion sociale et du Centre Communal d'Action Sociale de Royan
- M. Vincent PERON - Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Pays Royannais
- M. John LASSERRE - Directeur Centre Socioculturel de Royan
- Mme Camille TRIPOTEAU - Directrice de l'Association « TRAJECTOIRE »
- M. Philippe DUHARD - Directeur de l'Association « ÉQUILIBRE »
- M. Vincent DELMAS - Directeur du Pôle Politique de la Ville et de la Solidarité - ARA
- M. Frédéric KHADAOUI - Chef du service jeunesse - prévention- médiation- Pôle politique de la solidarité - ARA
- Mme Sylvie LEGROS - Directrice du Pôle action économique et développement local - ARA
- M. Nicolas JACQUEL - Directeur du pôle aménagement, urbanisme et mobilité - ARA